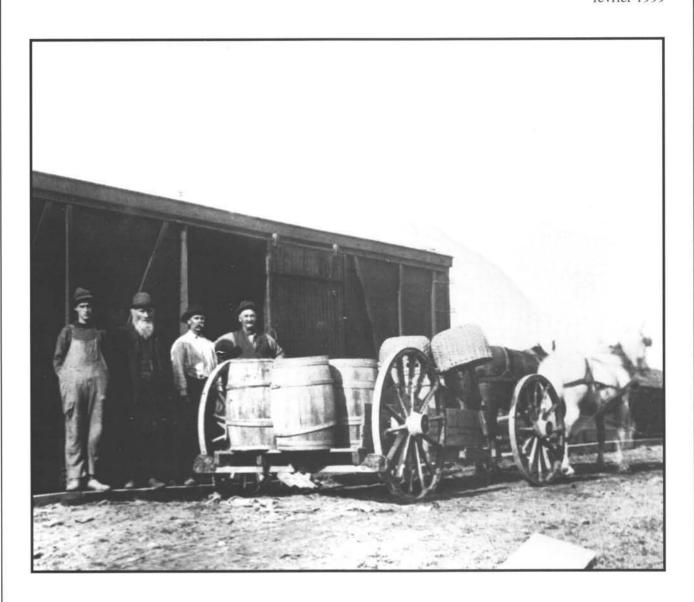
Revue de la Société historique du Madawaska

février 1999



Expédition de pommes de terre pour le marché extérieur

Revue de la Société historique du Madawaska

Rédaction Jacques G. Albert

Bureau de direction de la Société historique du Madawaska

Président Carmon Dubé

Président sortant Ghislain Morin

Vice-présidente Liette Brideau

Trésorier Jean Rousselle

Secrétaire des réunions Michel Thériault

Secrétaire à la correspondance

Agent d'information

Directeurs
Jacques G. Albert
Conrad Soucy
Michel Thériault
Georges Cyr
Daniel Lacombe
Louis Picard
Hélène Martin

ISSN: 9926-6156 Sans publicité Volume XXVI, Nos 1-2

SOMMAIRE

Présentation p. 2

Agriculture et marché au Madawaska, 1799-1850
par Béatrice Craig p. 4

Les relations entre la compagnie Fraser Limited et la ville d'Edmundston (1918-1974)
par Nicole Lang p. 18

L'adaptation des régions ressources au nouvel environnement économique: le cas du nord-ouest du Nouveau-Brunswick par André Leclerc p. 43

COTISATION

Membres adultes	22,00\$
Membres adultes (couples: deux droits de vote et un abonnement à la Revue)	28,00\$
Membres de soutien (associations, groupes,	
bibliothèques)	40,00\$
Membres à vie	250,00\$
Membres à vie (couples)	300,00\$
Membres à vie (corporations)	400,00\$
Municipalité	50,00\$
+ un cent p	er capita

Faire vos chèques ou mandats-poste à

La Société historique du Madawaska Inc. 165, Boulevard Hébert Edmundston, N.-B. E3V 2S8

Présentation

C'est avec plaisir que nous vous présentons le Volume XXVI, Nos 1-2, janvier-juin 1998 de la Revue de la Société historique du Madawaska. Ce numéro double a pour thème l'économie. C'est assez nouveau dans la région qu'on mette l'emphase sur le secteur économique. Jusqu'à tout récemment, les historiens et les amateurs d'histoire s'attardaient plus spécifiquement à l'histoire religieuse et quelquefois au domaine de l'éducation.

L'histoire de la région du Madawaska se retrouvait le plus souvent dans des monographies paroissiales et ces dernières relataient l'histoire des églises et des curés, la vie paroissiale et un peu le domaine de l'éducation, à cause de l'implication des communautés religieuses dans ce secteur d'activités.

Depuis peut-être vingt-cinq ans, dans plusieurs monographies paroissiales, les auteurs ont essayé, tout en gardant l'histoire religieuse, d'inclure aussi les secteurs sociaux, politiques et économiques.

Deux historiennes entre autres ont effectué des recherches en histoire du Madawaska dans le domaine économique. Elles ont collaboré étroitement au contenu de cette revue. Tout d'abord, Madame Béatrice Craig, professeure à l'Université d'Ottawa et auteure d'une Histoire des États-Unis, s'est intéressée depuis longtemps à la Vallée du Haut Saint-Jean. Ses intérêts étaient l'agriculture et le marché au Madawaska entre 1799 et 1850. Madame Craig donnait une conférence, en décembre 1993, au Musée historique du Madawaska, organisée conjointement par le secteur des Sciences humaines de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston et la Société historique du Madawaska, C'est le contenu de cette conférence que nous publions dans ce numéro. Nous sommes reconnaissants à Madame Craig de nous avoir permis d'utiliser le texte de sa conférence. Ce texte, Agriculture et marché au Madawaska, 1799-1850, nous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'économie de la région durant une bonne partie du XIXe siècle. Son texte nous permet de déterminer si sont exactes les affirmations qu'on retrouve chez les anciens que le Madawaska était une région très pauvre et que les gens avaient de la difficulté à suffire à leurs besoins dans le domaine agricole. Cette recherche veut répondre à des questions comme: «Le Madawaska pouvait-il couvrir les besoins alimentaires de sa population humaine et animale à même sa propre production?», «Le Madawaska était-il une région commerciale?»

Madame Nicole Lang, professeure d'histoire à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston, a consacré sa recherche au niveau de la Maîtrise et du Doctorat à la compagnie Fraser Limited. Elle nous permet de publier un texte sur Les relations entre la compagnie Fraser Limited et la ville d'Edmundston (1918-1974). Ce texte de Madame Lang nous décrit les influences qu'une compagnie de l'envergure de la Fraser peut avoir sur le milieu et sur les conseils municipaux. Les maires et les échevins qui se sont succédé à Edmundston ont-ils réussi à avoir une influence sur les décisions que la compagnie Fraser Limited ou bien les dirigeants de la compagnie

ont-ils fait à leur tête sans se soucier des conseils municipaux et de la population de la ville? La lecture de ce texte peut répondre à ces questions. Cette recherche de Madame Lang couvre une période importante de l'histoire de la ville d'Edmundston, soit une bonne partie du XXe siècle. Nous tenons à remercier sincèrement Madame Nicole Lang pour sa collaboration à la Revue de la Société historique du Madawaska.

Le troisième texte, L'adaptation des régions ressources au nouvel environnement économique: le cas du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, est de Monsieur André Leclerc, professeur d'économie au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Monsieur Leclerc essaie de répondre à la question: «Que réserve l'avenir aux régions ressources?» À l'aide des recensements du Canada, l'auteur tente d'expliquer l'adaptation des régions ressources au nouvel environnement économique en prenant le cas du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Son étude s'attarde aux dernières décennies du XXe siècle. Nos remerciements s'adressent à Monsieur Leclerc qui a bien voulu acquiescer à notre désir d'avoir un texte couvrant la dernière période de XXe siècle.

Avec ces trois textes, nous couvrons presque toute la période de l'histoire du Madawaska en utilisant l'éventail économique. Le premier établissement datant de 1785, Madame Béatrice Craig se rend presque au début de la colonie avec son étude de l'Agriculture et marché au Madawaska, 1799-1850. Madame Nicole Lang et Monsieur André Leclerc couvrent tout le XXe siècle avec Les relations entre la compagnie Fraser Limited et la ville d'Edmundston (1918-1974) et l'Adaptation des régions ressources au nouvel environnement économique: le cas du nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

Nous tenons à remercier également Monsieur Michel Thériault du Centre de documentation et d'étude madawaskayenne pour les photos que illustrent les textes.

Bonne lecture à tous nos membres et aux personnes qui mettront la main sur cette Revue de la Société historique du Madawaska.

Jacques G. Albert rédacteur

Agriculture et marché au Madawaska, 1799 - 1850

par Béatrice Craig

Les premières décennies de l'existence du Madawaska passent pour avoir été une période économiquement difficile. Jusqu'aux années 1820 ou 1825, l'économie aurait été primitive, la vie difficile. Les historiens locaux sont unanimes pour décrire une situation peu reluisante. Soeur Desjardins résume bien le consensus dans son introduction à l'un des chapitre de l'histoire de Saint-Basile. Elle décrit une économie

freinée par l'éloignement des centres d'approvisionnement, par le manque de débouchés, par la grande médiocrité des moyens de communications, ainsi que par les inondations et les conditions climatiques souvent désastreuses. Seule une économie promitive peut résulter de l'interaction de ces facteurs.¹

Thomas Albert, lui, avait attribué la pauvreté du Madawaska pionnier à l'isolement, au manque de communications et au fait que les Acadiens auraient "pour la plupart perdu, non seulement le goût, mais l'art même de l'agriculture".²

La situation se serait améliorée à partir des années 1820. La période pionnière proprement dite était terminée, les champs défrichés, les troupeaux constitués. Une autre description de Thomas Albert, quoique précédant sa discussion de la famine de 1797, semble en fait s'appliquer à cette période.

Outre la culture du sol, les industries du

temps étaient la fabrication du sucre d'érable, le commerce des pelleteries, et l'exportation, par eaux, du bois de tonne pour la construction de la marine anglaise. L'été était consacré tout entier au labourage et au défrichement; l'hiver se passait dans les chantiers à préparer le bois équarri destiné au flottage le printemps suivant.

Déjà la colonie exportait le grain, c'està-dire qu'elle récoltait plus qu'elle ne consommait. L'excédent de ses moissons était de préférence vendu aux nouveaux colons; le reste était expédié à Fredericton où le marché du grain était toujours ferme.³

Albert décrit une relation symbiotique entre l'agriculture et l'exploitation forestière, le fermier-bûcheron travaillant sur ses terres en été, dans les bois l'hiver. Cette relation n'aurait pas été néfaste pour le Madawaska capable d'expédier du blé à l'extérieur.

Guy Michaud, dans sa Brève histoire du Madawaska, croit lui aussi qu'à partir des années 1820, la prospérité fit suite à ce qu'il qualifie de "pénibles années de misère". L'essor économique aurait été dû à l'arrivée des chantiers forestiers qui fournissaient emplois rémunérateurs et marchés. La relation agriculture-industrie forestière toutefois se serait faite au détriment de l'agriculture. Michaud conclut que

ceci eut, à la longue, de mauvaises conséquences: le défrichement des terres se faisait au ralenti; on semait et récoltait peu, et on ne gardait que très peu d'animaux.

Michaud est ici en désaccord avec soeur Desjardins, qui nous décrit une agriculture prospère après 1825, prospérité qu'elle attribue au moins en partie au conflit de frontière qui s'intensifie à la fin des années 1830. Les Britanniques construisaient des forts et casernaient des garnisons qu'il fallait nourrir. Conséquence de cet influx de numéraire dans l'économie locale, à la fin des années 1830, un certain nombre de résidents du Madawaska étaient très à l'aise et ne regardaient pas à la dépense.

Donc, si les historiens locaux s'entendent pour décrire la période précédant l'arrivée des chantiers comme difficile, ils ne sont pas d'accord sur les causes de cette prospérité, ni sur l'impact de l'industrie forestière sur l'économie locale.

Les récits des historiens locaux soulèvent des questions sans réponses. La période pionnière, qui s'étend jusqu'aux années 1820 s'éternise. D'après l'historien Clarence Danhoff, il fallait sept à dix ans pour faire une ferme.5 L'agriculture du Madawaska aurait donc dû commencer à démarrer à la fin du XVIIIe siècle. Pourquoi dans ce cas une période pionnière de 35 à 40 ans? Ce n'est pas parce qu'il y a constamment de nouvelles fermes que l'on défriche - le défrichement s'entensifie après 1825. Et pendant cette période présumée difficile, la population augmente, passant de 400 vers 1800 à plus de 1000 vingt ans plus tard. L'augmentation n'est pas exclusivement due à des familles nombreuses. De plus, Madawaska attire des immigrants. Pourquoi les Canadiens-français, qui avaient encore une bonne gamme de choix d'établissement seraient-ils venus se perdre dans une région isolée dont l'économie laissait à désirer?

Et pourquoi un démarrage dans les

années 1820? Ni les inondations de printemps, ni les gelées d'automne ne se sont arrêtées. En fait, il semble qu'il y ait eu <u>plus</u> de gelées après 1820 qu'avant. Les distances ne se sont pas raccourcies, ni les moyens de communications améliorés (le premier vapeur date de 1855). Les troupes britanniques n'arrivent en nombre important qu'à la fin des années 1830. Et jusqu'au milieu des années 1830, les activités forestières semblent limitées. Les bûcherons préfèrent les vallées de l'Aroostook et de la Tobique, plus près du port d'embarquement de St. John.

Au delà des questions sans réponse se profilent d'autres problèmes, plus profonds. Par certains aspects, les images en partie contradictoires de l'économie ancienne que nous présentent les historiens locaux ressemblent à celles que les historiens dits professionnels se font depuis longtemps de l'économie des Maritimes et de celle des régions pionnières. L'opinion de Guy Michaud, par exemple, est semblable à celle des historiens anglophones du Nouveau-Brunswick, selon lesquels l'agriculture de cette province était déficiente. T. W. Acheson résume ainsi leur position dans un article récent. Selon eux

New Brunswick was not an agricultural community, and that most colonists worked the woods in winter, drove logs in the spring, cut lumber in summer and made ships on demand. Agriculture was, at best, a matter of subsistence: a truck garden, a pig for winter killing, and a draft animal for use in the woods. 6

Les historiens ont présupposé que l'agriculture du Nouveau-Brunswick était déficiente parce qu'à aucun moment de son histoire cette province ne fut capable de nourrir sa population à même ses propres ressources. Les importations de produits alimentaires américains sont une constante de son histoire. À partir de l'élite du XIXe siècle, les historiens ont

blamé le fermier-bûcheron pour cet état de fait: la combinaison agriculture-activités forestières ne pouvait qu'entraîner la stagnation de l'agriculture et l'endettement des bûcherons.

Tout comme les historiens du Nouveau-Brunswick n'ont pas étudié l'agriculture de leur province parce qu'ils présupposaient qu'il n'y avait rien à étudier, les historiens des sociétés rurales ont très peu de chose à dire sur l'agriculture pionnière. Ils la présument limitée à la subsistance, incapable pour plusieurs années de subvenir aux besoins des familles. Ils présupposent aussi que les fronts pionniers sont inarticulés aux marchés parce que ceux-ci sont distants, les communications mauvaises, et que de toute façon, les fermes n'ont pas de surplus à vendre - sauf la potasse résultant des défrichements. Mais ils n'ont pas, jusqu'à une date récente, cherché à savoir si leurs présupposés correspondaient à la réalité.

Des historiens toutefois commencent à découvrir des situations qui ne correspondent pas à ce stéréotype des sociétés pionnières. Alan Taylor, dans son livre sur les pionniers du sud du Maine au début du XIXe siècle, décrit des familles se livrant à l'agriculture de subsistance, mais très impliqués dans une économie ils vendaient commerciale: du généralement coupé sur des terres ne leur appartenant pas, pour le marché bostonnais, facilement accessible par caboteurs.7 Robert Ostergren, qui a étudié l'émigration suédoise au Wisconsin vers 1870 présente des pionniers qui n'étaient ni coupés des marchés, ni limités à une agriculture de subsistance. Ils vendaient d'abord du bois et de la potasse, puis, immédiatement la ferme défrichée, du blé auquel ils consacraient une grande partie de leur superficie. Ce n'est que passée la phase pionnière que la production agricole se diversifiait, et que les fermiers cessaient de dépendre aussi massivement du marché frumentaire.8

Ce shéma, incidemment va à l'encontre de celui généralement décrit par les historiens. Selon eux, la période pionnière est une période d'auto-suffisance et de polyculture. Une fois cette période passée, les fermes s'articulent au marché extérieur et restreignent l'éventail de leur production, se spécialisant dans les cultures commerciales. 9 C'est par exemple ce qui est supposé s'être produit en Ontario. Le résultat final, c'est la ferme du XXe siècle, consacrée à monoculture. Commercialisation spécialisation vont de pair et font suite à une période initiale caractérisée par la polyculture, l'agriculture mixte, et la consommation de la production sur place.

L'histoire de l'économie ancienne du Madawaska nous place donc en face de contradictions, de questions sans réponses, et, comme l'histoire de beaucoup de régions pionnières, de présuppositions qui pourraient être fausses. Si nous parvenons à résoudre ces contradictions, à répondre aux questions en suspens, et à vérifier la véracité des présupposés que nous venons d'identifier, nous pouvons, non seulement éclairer l'histoire du Madawaska ancien, mais l'histoire des sociétés pionnières dans leur ensemble. Le problème dépasse donc l'histoire locale.

Notre question est donc de savoir si l'économie du Madawaska ancien fut ou non tournées vers l'autosuffisance, si elle resta au niveau de la subsistance, et si elle resta à l'écart des circuits commerciaux. Autosuffisance est un terme très élastique, que les historiens qui l'utilisent se donnent rarement la peine de définir. Il est évident qu'aucune ferme ne fut jamais entièrement autosuffisante: le sel, les objets de métal, de verre (comme les panneaux de fenêtre), de faïence, devaient être achetés, et ces achats n'étaient guère évitables. De plus, peu étaient disposés à se priver de produits ou objets dont on pouvait techniquement se passer: sucre en pain et mélasse, alcool, tabac, épices,

thé, fruits secs, riz, poisson séché ou salé, boutons, passementeries, fusils et munitions, etc... Plutôt que d'opposer deux catégories de fermiers - auto-suffisants ou non - l'une à l'autre, il semble préférable soit de parler de degré d'autosuffisance, soit de se limiter à un secteur de consommation. Dans les pages qui suivent, le terme sera limité à l'autosuffisance en matière alimentaire: le Madawaska pouvait-il se nourrir à même ses propres ressources?

Autosuffisance fait référence à l'éventail de biens produits sur une ferme. "Subsistance" par contre est une mesure du niveau global de production. Clarence Danhoff considère qu'une ferme qui consomme au moins 60% de sa production est une ferme de subsistance. Les autres, qui peuvent vendre au moins 40% de leur production sont des fermes commerciales. ¹⁰ Notre seconde question est donc de savoir si les excédents alimentaires du Madawaska étaient supérieurs à 40% de la production.

Comme on peut s'en douter, ce n'est pas une question auquel il est facile de répondre, parce que les sociétés pionnières en général nous laissent peu de documents.

Les sources qualitatives sur le Madawaska ancien n'ont pas grand chose à nous dire. La plus ancienne est le rapport de l'arpenteur Park Holland:

They have a Church and priest, cattle, horses, sheep and hogs, raise wheat, oats, barley and peas, and flax, and tobacco, which, though of a poor quality answer for smoking, make their own cloth, etc... Their houses are built of logs, and those we entered were neat and in order. They make their meat into soup to which they add onions and garlics which grow wild upon the banks of the river. 11

Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, de passage vers 1807, ne put nous dire que "les chaumières sont proprement bâties et les champs et les jardins bien cultivées". ¹² Mgr Plessis en 1812 décrit une agriculture prospère grâce à la qualité du sol, mais remarque que les distances diminuent considérablement les profits que les habitants peuvent retirer de la vente de leurs produits sur les marchés extérieurs. ¹³ Et c'est tout pour la période avant 1825!

Entre 1825 et 1850, les commentaires sont un peu plus fréquent. Joseph Bouchette repasse entre 1826 et 1829. Il trouve une population récoltant d'importants excédents de blé qu'elle transforme en farine et expédie à Fredericton où elle se vend bien. Par contre, le Madawaska n'est pas en mesure de vendre à l'extérieur ses animaux de boucherie, facilement engraissés sur les platins, à cause de la distance. 14 Bouchette va dans le même sens que Peter Fisher qui affirme dans son histoire du Nouveau-Brunswick. publiée en 1825, que le sol du Madawaska est de bonne qualité, que le maïs n'y arrive pas à maturité à cause du climat, mais que le blé, l'avoine et les grains poussent à merveille. Les habitants sont tous des fermiers, récoltent plus qu'ils ne consomment et vendent leurs excédents de grain aux marchands locaux ou à Fredericton. 15

La description suivante se trouve dans le rapport de Deane and Kavanagh en 1831, et suggère que l'agriculture n'avait pas beaucoup changé sur le plan qualitatif depuis Park Holland. 16 Les récoltes et les animaux énumérés sont les mêmes, à l'exception des pommes de terre que ne mentionnait pas P. Holland. Le Madawaska continuait donc à s'adonner à la même agriculture mixte et à la même polyculture (mais excepté) que les autres fermiers du nord-est américain. D'après Deane et Kavanagh, beaucoup de colons chassaient en automne, et produisaient du sucre d'érable au printemps. Celui-ci était vendu hors du Madawaska. Les colons faisaient venir leurs outils du Bas-Canada ou du NouveauBrunswick, mais confectionnaient leurs instruments aratoires. Ils tannaient le cuir et tissaient leur étoffe.

Ces diverses descriptions couvrant une période de 40 ans suggèrent une communauté raisonnablement prospère, largement autosuffisante, presqu'elle produisait propres textiles, ses cuirs et ses outils en plus d'une large gamme de produits alimentaire. À partir au moins des années 1820, elle produisait aussi pour un marché extérieur, donc avait dépassé le niveau de la subsistance. Le blé était la culture principale. Cette prospérité était toutefois fragile, parce que la saison de pousse locale (110 jours) est dangereusement courte pour amener le blé du XIXe à maturité. Les gelées détruisaient les récoltes en 1787, 1797, 1816 et 1817, peut-être en 1829, en 1833, 1842 et 1855. La mouche de Hesse fit ses ravages en 1792, et la maladie de la pomme de terre dans les années 1840.17

Après 1830, nos visiteurs changent de discours. Le Madawaska est toujours prospère, mais la production agricole a changé. Le blé n'est plus le produit commercialisé le plus important. En 1848, Abraham Gesner identifie comme exportation du Madawaska le bois de tonne, de petites quantités de blé, des fourrures et du sucre d'érable. 18 Un nouveau marché est aussi apparu: celui des chantiers. D'après Ward, en 1841, la population de la vallée incluait des fermiers très prospères qui récoltaient de grande quantité d'avoine et de grain qu'ils vendaient aux chantiers forestiers du voisinage. 19 J. F. Johnston notait en 1850 dans son rapport sur les capacités agricoles du Nouveau-Brunswick que les chantiers offraient aux habitants du Madawaska un marché commode pour leurs produits. Ils soutenaient les prix et offraient de l'emploi aux désoeuvrés.20

Donc, entre 1830 et 1840, l'agriculture du Madawaska se serait détournée du marché

frumentaire et lui aurait substitué celui des chantiers forestiers. Les chantiers procuraient aussi des emplois aux individus qui en leur absence n'auraient pu trouver à s'engager localement. Le bilan de ces observations est toutefois mince. Les contours de l'économie. surtout avant 1825, restent flous. S'il semble que le Madawaska ait été autosuffisant en produits alimentaires et ait couvert une bonne partie de ses autres besoins à même ses propres ressources, nous ne savons pas jusqu'à quel point il avait dépassé le niveau de la subsistance. Il faut donc se tourner vers d'autres sources, quantitatives cette fois. Celles-ci, à l'aide d'une méthodologie appropriée peuvent conduire à des conclusions plus précises. Les sources prennent la forme de listes nominatives indiquant les quantités de grains, pois, pommes de terre et autres récoltes par ferme, ainsi que la taille des troupeaux. Elles incluent trois états de dime de mars et juillet 1799 et 1807, le rapport de Maclaughlan de 1833, et le recensement américain agricole de 1850. malheureusement n'inclut que les fermes évaluées à plus de 500\$. La méthode est conceptuellement très simple. (Voir tableau 1)

Tableau 121

Production totale

- Besoins alimentaires de la population
- Besoins alimentaires des animaux
- Semences

Excédents commercialisables

Elle permet de répondre aux questions suivantes:

- * Le Madawaska pouvait-il couvrir les besoins alimentaires de sa population humaine et animale à même sa propre production?
 - * Quelle proportion de la production

totale les excédents représentaient-ils? S'ils représentaient plus de 40%, le Madawaska était une région commerciale.

- * Quelle proportion de fermes produisaient suffisamment de produits alimentaires pour couvrir leurs besoins personnels?
- * Quelle proportion de fermes avaient des excédents supérieurs à 40% de la production totale?

La situation en 1799 et 1807

Les informations pour cette période sont limitées parce que nous n'avons à notre disposition que trois états de dime.²² Celui de mars 1799 indique les quantités totales de grains versées par 54 familles regroupant 331 individus. La dime était supposée représenter 1/26 des récoltes. Les versements correspondaient à une production moyenne de 72 boisseaux de grain par famille énumérée. Mais la population locale incluait seize familles supplémentaires (87 personnes) qui n'ont pas payé de dime. La production totale représentait donc 54 boisseaux par famille résidante. Les besoins alimentaires moyen d'une famille étaient de 45 boisseaux, laissant un excédent de 27 boisseaux par famille énumérée, et de 693 boisseaux pour l'ensemble de la colonie une fois que toute la population avait été nourrie. Une partie de cet excédent servait à nourrir le bétail, mais nous ne connaissons pas la taille du cheptel. Le reste pouvait être vendu à l'extérieur. L'état de la dime de juillet 1799 ne fait pas le détail par famille, mais par produit. Le blé représentait 79% de la production céréalière, et l'avoine 16%. La production de pois correspondait à 88% des besoins de l'ensemble de la population et celle des pommes de terre à 95%. Mais ce sont là des chiffres d'été, et la récolte n'était probablement pas encore faite. Ces chiffres sont donc

probablement des estimations conservatrices, d'autant que les paroissiens étaient souvent enclins à ne pas payer.

La situation en 1807 était similaire. L'état de la dime date du mois d'août. Il ne fait pas le détail par famille, se contentant d'ndiquer, comme en juillet 1799, la quantité totale de chaque produit. Il suggère que la production de blé, à elle seule, couvrait 97% des besoins en céréales de la population. Celle de pois et de pommes de terre dépassaient les besoins de 8 à 24%. La productivité moyenne par habitant avait donc légèrement augmentée.

La vallée semble donc avoir été autosuffisante en produits des champs pour la consommation humaine au tournant du siècle, et il est loin d'être impossible qu'une fois les animaux nourris, elle ait eu un modeste excédent qu'elle pouvait vendre aux marchands. Globalement, elle semble avoir atteint le niveau de la subsistance, mais ne l'avait probablement pas dépassé de beaucoup.

Ceci ne veut toutefois pas dire que la subsistance était l'unique but de tous les fermiers. Certains d'entre eux étaient visiblement plus ambitieux. En mars 1799, les niveaux de productions variaient forment d'une ferme à l'autre. Comme nous l'avons mentionné, seize familles ne payèrent pas de dime, peut-être parce qu'elle n'avaient pas de récolte. Quinze pour cent ne couvraient pas leurs besoins alimentaires en grain; un tiers avaient un excédent d'au moins 50 boisseaux, et une sur dix d'au moins 100 boisseaux. L'excédent de Simon Hébert se montait à 175 boisseaux. Il n'y a pas de corrélation entre le volume de l'excédent et la taille de la famille, l'âge de son chef ou la location de la ferme. Il faut donc en conclure que ces excédents étaient délibérés et pour la vente, aux voisins fraîchement installés et aux marchands. Et nous ne sommes même pas encore sorti du XVIIIe

siècle! Mais pourquoi serions-nous surpris? En 1799, les fermes les plus anciennes avaient déjà quatorze ans et étaient donc des fermes «faites».

Au tournant du siècle donc, notre colonie semble relativement prospère. La nourriture, sauf lorsque le climat faisait des caprices, était abondante, le logement et le chauffage ne coûtaient rien, et on s'habillait à peu de frais, d'étoffe du pays. Mais les fermiers du Madawaska semblent ne pas avoir eu l'intention de se cantonner à la subsistance, et n'étaient pas à l'écart des circuits commerciaux. On s'achetait des articles de confort, comme les poèles canadiens, mentionnés pour la première fois dans un testament en 1803. Et on s'offrait de petites faitaisies si l'on peut en juger par les donations entre vifs. Les contrats de donations étaient rédigées lorsqu'un couple âgé cédait sa ferme à un autre plus jeune en échange d'une pension. Jusqu'aux années 1860, la pension était normalement en nature, et le contrat énumérait sa composition de manière extrêmement détaillée. Le contrat passé entre Olivier et Marie Cyr et leur gendre Bénoni Thériault en 1803 était typique. 23 Bénoni devait leur livrer tous les premiers décembre, en plus du blé, des pois, des pommes de terre, du sucre et du sel, de la viande et du lard, de la chandelle et des habits en étoffe du pays, un gallon de rhum, un gallon de vin, quinze livres de tabac en feuilles, une livre et demie de thé et une livre de chocolat, ainsi que quelques accessoires vestimentaires de coton.

Si le coton, le tabac et l'alcool étaient des semi-nécessités, le thé et le chocolat faisaient véritablement partie des plaisirs gratuits. Et la vision de Olivier et Marie Cyr, en étoffe du pays, sirotant leur chocolat ou leur thé du dimanche dans leur maison de rondins parait un peu incongru, et ne correspond pas très bien à notre stéréotype du pionnier.

La situation en 1830

Les informations dont nous disposons pour le début des années 1830 sont contenues dans le rapport de James Maclaughlan, warden of the disputed territory depuis 1829, et résident du futur comté de Carleton depuis la fin de la guerre de 1812. En 1833, un été pluvieux et des gelées précoces se combinèrent pour détruire les récoltes. Il semble, à la lecture de la correspondance officielle. que l'année précédente n'avait pas été très brillante non plus. À court de ressources, les habitants du Madawaska pétitionnèrent le gouverneur de la province pour lui demander de l'aide. Avant d'agir, celui-ci demanda un rapport à Maclaughlan, qui fit du zêle. Le rapport se présente sous la forme d'un recensement agricole nominatif. Il énumère tous les chefs de famille, et indique le nombre d'enfants et d'adultes des deux sexes vivant avec lui, ainsi que le nombre d'animaux possédés, la quantité de graines semées au printemps, la quantité récoltée (classée en trois catégories: Good, Middling, Bad), et la quantité récoltée dans les années passées.

Le rapport suggère qu'au début aannées 1830, la situation avait changé dans la mesure ou la productivité des fermes s'était accrue. Une minorité de fermes étaient suffisamment avancée pour produire des récoltes (159 des 400 fermes énumérées par Maclaughlan, soit 40%). Mais ces 159 fermes étaient capables de nourrir l'ensemble de la population humaine et animale, et d'avoir des excédents non négligeables qu'elles pouvaient vendre aux chantiers ou envoyer à Fredericton. Elles produisaient deux fois la quantité de pois et de pommes de terre nécessaire pour nourrir toute la population. Les excédents de blé étaient tels que le Madawaska aurait été en mesure d'envoyer 934 barils de farine à Fredericton (correspondant à un excédent moyen par ferme de 35 boisseaux de blé). Les animaux par contre étaient plutôt mal nourris. La production d'avoine ne représentait que 60% de leurs

Traîneau avec chevaux à Saint-Basile vers 1918 (photo CEDEM)

besoins. Ils recevaient probablement une alimentation incluant des pommes de terre, des pois, du son, des vrilles de pois en plus du peu d'avoine produit. La production de lait et de viande était suffisante pour couvrir les besoins alimentaires de toute la population, mais laissait peu d'excédents. Les fermes du Madawaska étaient donc des fermes céréalières. partiellement spécialisées dans la culture du blé qui représentait un peu plus de la moitié du volume des céréales récoltées. La production moyenne par ferme était également nettement plus élevée qu'en 1799.

L'agriculture du Madawaska n'était pas une agriculture de subsistance ignorant les marchés, loin de là. Par contre, elle restait très autosuffisante sur le plan alimentaire.

Comme en 1799, la production variait de ferme en ferme. Aucune des fermes en exercice ne produisait moins de 35 boisseaux de grain, quantité en dessous de laquelle on ne peut couvrir la subsistance d'une famille de cinq personnes. Mais 2/3 récoltaient plus de cent boisseaux (en équivalent blé) et une sur cinq récoltait entre 250 et 1000 boisseaux d'équivalent blé.

L'élevage était plus répandu que la culture des champs. 2/3 des fermes avaient des animaux, alors que seulement 40% des fermes avaient des récoltes. Plus une ferme produisait de céréales, plus elle avait d'animaux. Les fermes produisant plus de 250 boisseaux avaient en moyenne deux fois plus de vaches et de cochons et trois fois plus de moutons. Trois fermiers possédaient un très grand nombre d'animaux: Joseph Hébert avait 50 moutons, 15 cochons et 10 vaches; son frère Simonet avait 50 moutons, 10 cochons et 10 vaches, et Michel Martin avait 64 moutons, 18 cochons et 9 vaches. À eux trois, ces fermiers produisaient 1580 boisseaux d'équivalent blé, 1900 boisseaux de pommes de terre, et 400 boisseaux de pois. Les fermes qui produisaient beaucoup de grains récoltaient beaucoup de pois et de pommes de terre, avaient beaucoup d'animaux et une plus grande superficie en culture. Ils avaient beaucoup d'animaux de trait, et généralement plusieurs fils adolescents ou adultes célibataires. Accès à une main-d'oeuvre humaine et animale était donc la clé de la prospérité agricole.

Les fermiers en exercices avaient aussi un nombre élevé d'animaux de trait. La moitié avaient au moins trois boeufs ou chevaux. Un sur dix en avait au moins six. Les animaux de trait, tout comme les fils, étaient sources de richesse. Ils étaient nécessaires pour défricher, mais aussi pour travailler dans les bois, à faire la coupe. Celle-ci était théoriquement illégale depuis 1825, mais le gouvernement provincial laissait les colons authentiques couper le bois se trouvant sur leur terre, qu'ils pouvaient envoyer à St John. Si l'on en croit Mgr Langevin, beaucoup de colons ne se gênaient pas pour couper sur les terres publiques et prétendre que les billots provenaient de leurs fermes.24 Le nombre élevé d'animaux de trait semble donc refléter l'engagement à grande échelle des fermiers dans la coupe, en tant que jobber, petit exploitant, ou par le biais de la location d'animaux.

Dans les années 1830, les fermiers du Madawaska essauaient donc de tirer parti de tous les moyens de gagner de l'argent qui s'offraient à eux. Ils produisaient de grandes quantités d'aliments qu'ils vendaient aux nouveaux colons. Ils récoltaient des quantités considérables de blé, que les meuniers locaux transformaient en farine vendue ensuite à Fredericton. Ils défrichaient, ce qui augmentait la valeur de leur terre. Entre 1818 et 1833, ceci leur permettait aussi de toucher une prime du gouvernement provincial sur la première récolte de céréales panifiables faite sur une nouvelle terre. (Dans le cas du blé, la prime par boisseau

représentait 20% de la valeur du dit boisseau.) Le défrichement leur permettait aussi d'envoyer du bois à St John. Et s'ils n'avaient plus de pins sur leurs terres, il y avait toujours ceux des terres publiques.

Cette frénésie d'activités les amenaient toutefois à pratiquer une agriculture fort peu soignée. Les animaux étaient nourris des restes de grange, et les rendements étaient médiocres, d'où peut-être les commentaires désobligeants des visiteurs. Mais cette agriculture hyperextensive représentait un choix rationel permettant à la fois de maximiser les profits, et d'accroître son capital, puisqu'elle entrainait l'augmentation des surfaces améliorées.

Après 1835

Ce n'est qu'après les années 1830 que les fermiers du Madawaska modifièrent leurs stratégies, parce qu'ils évoluaient dans un environnement économiquement différent. La frontière était maintenant fixée. La coupe forestière était légale. Mais les pins à proximité de la rivière avaient tous été enlevés. La coupe se déplaçait vers le lac Témiscouata, la St Francis, l'Allagash, la rivière Noire. Ceci rendait le travail en forêt plus difficile pour les petites équipes indépendantes de fermiers-bûcherons. La coupe passa aux mains de gros exploitants. Et nombre d'animaux de trait par ferme tomba.

Ces chantiers, mieux organisés, de plus grande taille, fournissaient toutefois un marché plus important pour les fermiers. La production de foin et d'avoine s'accrut. Certains fermiers se lancèrent dans l'approvisionnement à grande échelle. Cyrille Dufour, dont les frères tenaient un magasin général au Madawaska récolta 1000 boisseaux d'avoine et 40 tonnes de foins en 1850. En dépit du fait qu'il avait un nombre important d'animaux, il lui resta un excédent de 860 boisseaux d'avoine et de 15 tonnes de foin.

Les livres de compte des Dufour et de John Emmerson (à Edmundston) montrent d'ailleurs que le foin et l'avoine locaux étaient vendus du côté de la St Francis et du lac, les marchands servant d'intermédiaires. L'immigration ne se ralentissant pas, les nouveaux continuaient à constituer un autre marché pour les produits alimentaires. Jusqu'à la fin des années 1860, de 1/4 à 1/3 des fermes avaient moins de dix ans, et leurs occupants devaient acheter au moins une partie de leur nourriture. La conséquence fut un niveau élevé de production par ferme en opération. Les 167 fermes énumérées dans le recensement agricole américain de 1850 pouvaient à elles seules nourrir les 466 ménages présents sur la rive sud du fleuve. Les excédents de ces fermes étaient considérables.

La culture du blé disparut entre 1840 et 1850. Pourquoi, puisqu'il s'agissait là d'une céréale de forte valeur pouvant absorber des coûts de transports élevés? Le blé, comme mentionné précédemment, était particulièrement vulnérable aux variations climatiques. Sa récolte était toujours incertaine. Avant 1840, les fermiers n'avaient toutefois pas la possibilité d'en abandonner la culture. Les chantiers ne représentaient pas encore un marché important, surtout si l'exploitant typique était lui-même un fermier. Les fermiers devaient donc vendre leurs produits à Fredericton pour se procurer crédit ou numéraire, et le blé était la céréale vraiment rentable, celle que l'on était certain de toujours pouvoir vendre.

Après 1840, un marché de rechange s'ouvrit, celui des chantiers. Et il n'était plus nécessaire de cultiver du blé pour avoir de la farine. La farine en baril apparaît dès 1845. John Emmerson en reçut 81 barils en novembre et décembre 1848, 395 en 1850 (plus ceux commandés spécifiquement pour les chantiers). El la faisait venir de Rivière-du-Loup et la vendait en dessous du cours de St

Travail de la terre à l'aide de chevaux (photo CEDEM)

John. Mais la farine était aussi bon marché en valeur absolue. En 1848, Emmerson achetait l'avoine à 2 shelling le boisseau et l'orge à 3/6d. 15 boisseaux d'avoine achetaient donc l'équivalent en farine de 6 boisseaux de blé. Et l'avoine, grâce aux chantiers, se vendait. Il n'est donc pas surprenant que les fermiers aient décidé que cultiver du blé n'était pas un usage intelligent de leur temps ou de leur terres. À partir de 1850, seuls les gros fermiers cultivaient un petit peu de blé, comme par exemple Cyrille Dufour.

Les fermiers de 1850 étaient donc différents de leur pères. L'économie de 1830 était tournée vers les marchés extérieurs, mais très vulnérable aux caprices du climat. Les échecs répétés des récoltes de blé, la fin des primes provinciales, l'évolution de l'industrie forestière amenèrent les fermiers à réorganiser leurs activités.

En 1850, il étaient moins susceptibles de travailler dans les bois. Ils se consacraient à une agriculture diversifiée, orientée en priorité vers les marchés locaux: nouveaux colons et chantiers. Le Madawaska aurait pu être autosuffisant en matière alimentaire, mais choisit de ne pas l'être. La population continua à consommer des produits frumentaires, quoique les fermiers aient, à toute fin pratique, abandonné la culture du blé. Le poisson de mer fit son apparition sur les tables. Les frères Dufour vendaient de la morue salée dès 1845; Emmerson vendait des harengs dans la saumure quelques années plus tard, et dans les années 1860, le poisson apparaît dans les contrats de donation. Les fermiers avaient collectivement dépassé le niveau de la subsistance, et une proportion considérable produisait de très grandes quantités de produits des champs. L'agriculture du Madawaska était donc bel et bien une économie commerciale. Mais elle n'était pas non plus à l'abri des cycles affectant l'économie globale: quand le marché forestier

s'effondra en 1848, les prix payés par les marchands locaux pour l'avoine et autres denrées firent de même. Plusieurs clients des Dufour ne purent régler leur compte, et les Dufour les poursuivirent en justice. Mais eux mêmes ne purent faire face à leurs obligations et furent poursuivis par leurs fournisseurs. Ils fermèrent le magasin à la fin de 1848.

En 1850, donc, la vallée était bien intégrée aux circuits commerciaux du Nord-Est américain, et si elle en retirait les bénéfices, elle en soufrrait aussi les désavantages.

- 1. Georgette Desjardins ed., Saint-Basile, berceau du Madawaska, 1792-1992, Montréal, Édition du Méridien, 1992, p. 299..
- 2. Thomas Albert, Histoire du Madawaska, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1920, p. 134.
- 3. Thomas Albert, Histoire du Madawaska, p. 122.
- 4. Guy Michaud, Brève histoire du Madawaska, Débuts à 1900, Edmundston, N.-B., Éditions GRM, 1084, p. 37.
- 5. Clarence Danhoff, Changes in Agriculture, The Northern United States, Cambridge, Mass., Cambridge University Press, 1968, p. 120.
- 6. T. W. Acheson, "New Brunswick Agriculture at the End of the Colonial Era: A Reassessement", dans Farm, Factory and Fortune, New Studies in the Economic History of the Maritime Provinces, Kris Inwood ed., Fredericton, Acadienses Press, 1993, p. 36.
- 7. Alan Taylor, Liberty Men and Great Proprietors, The Revolutionary Settlements on the Maine Frontier, 1760-1820, Chapel Hill, N.C., University of North Carolina Press, 1990, p. 75-85.
- 8. Robert C. Ostergren, A Community Transplanted: The Transatlantic Experience of a Swedish Immigrant Settlement in the Upper Middle West, 1835-1915, Madison, Wisc., University of Wisconsin Press, 1988.
- 9. Fred Shannon, The Farmers' Last Frontier: Agriculture 1860-1897, New York, 1945; Paul Gates, The Farmer's Age: Agriculture 1815-1860, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1960; Clarence Danhoff, Changes in Agriculture: The Northern United States 1820-1870, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1969; Jeremy Atack and Fred Bateman, To Their Own Soil, Ames, Iowa, Iowa State University Press, 1987.
- 10. Clarence C. Danhoff, "The Farm Enterprise: The Northern United States, 1820-1860", Research in Economic History, 4 (1979), p. 131.
- 11. Bangor Historical Society, Bangor, Me., Park Holland, Life and Diary, Unpublished manuscript, 1790.
- 12. Joseph Bouchette, Description topographique de la province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada, 1815, p. 561
- 13. «Le journal des visites pastorales de Mgr Joseph Octave Plessis, Évêque de Québec en Acadie, 1811-12», Société Historique Acadienne, Cahiers, 11 (mars-septembre 1980), p. 25.
- 14. Joseph Bouchette, The British Dominions in North America or a Topographical and Statistical Description of the Province of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Prince Edward Island, Newfoundland, Nova Scotia and Cape Breton Island, and a Topographical Dictionary of Lower Canada, London, 1831. p. 104.
- 15. Peter Fisher, History of New Brunswick, as Originally Published in 1825 with a Few Explanatory Notes, St. John, N.B., 1921, p. 53.
- 16. W. O. Raymond ed., «State of the Madawaska and Aroostook settlements en 1831, Reports of John G. Deane and Edward Kavanagh to Samuel E. Smith, Governor of the State of Maine», New Bunswick Historical Society, Collections 9 (1914).
- 17. La dernière gelée se produit généralement aux alentours du 30 mai, et la première vers le 15 septembre, mais on a relevé des gelées aussi tard que le 28 juin et aussi tôt que le 28 août: US department of Agriculture, Soil Conservation Service in Cooperation with the University of Maine Agricultural Experiment Station, Soil Survey, Aroostook County, Maine, North Eastern part, series 1958, # 27, p. 75. En ce qui concerne les échecs des récoltes voir le Bangor Register, (Bangor, Maine), 10 octobre 1827; Republican Journal, (Belfast, Maine), 12 août 1829; Journal of the House of Assembly of New Brunswick, 13 et 20 février 1834 et 1, 11, 14 mars 1834; ibid, 1840, pp. 159-160; ibid, 1854-55, pp. 106-107; Papers of the Legistative Assembly of New Brunswick relating to the Settlement of Madawaska, 1834, et Report of the Commisioners at Madawaska, 1834, tous deux aux Archives provinciales du Noveau-Brunswick; Agricultural crop failures, 1817-1855, New Brunswick Council, MG9, A1, vol. 32, pp. 78-136, Archives nationales du Canada.
- 18. Abraham Gesner, New Brunswick, with Notes for Emigrants, London, 1847, p. 180.
- 19. Edmund Ward, An Account of the St John and Its Tributary Rivers and Lakes, Fredericton, 1841, p. 86.

- 20. James F. W. Johnston, Report on the Agricultural Capabilities of the Province of New Brunswick, 2d ed., Fredericton, 1850, p. 51.
- 21. Cette méthode est celle utilisée par Marvin McInnis, «Marketable Surpluses in Ontario Farming, 1860», Social Science History VIII, (Fall 1984) 395-424; Alan MacNeil, «Society and Economy in Rural Nova Scotia...»; Rusty Bitterman, «Middle River...»; Jeremy Atack and Fred Bateman, «Marketable Farm Surpluses: Northeastern and Midwestern United States, 1859 and 1860», Social Science History VIII (Fall 1984): 371-397; ------ «Self Sufficiency and the Sources of the Marketable Surplus», Agricultural History 58 (July 1984): 296-313. Pour une description plus détaillée de la manière dont elle a été appliquée au Madawaska, ainsi que pour le détail des résultats, voir Béatrice Craig, «Agriculture in a pionner region: The Upper St John Valley in the First Half of the Nineteenth Century», in Farm, Factory and Fortune, New Studies in the Economic History of the Maritime Provinces, Kris Inwood, ed., Fredericton, N.B., Acadiensis Press, 1993, pp. 17-36; and «Le développement agricole dans la haute vallée du St Jean en 1860», Revue de la Société historique du Canada, 3 (1993), pp. 13-26.
- 22. Archives du l'archidiocèse de Québec, Lettres des prêtres missionnnaires du Madawaska à l'évêque de Québec.
- 23. Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, York County Register.
- 24. Archives nationales du Canada, Sit John Harvey Corresponsence, MG24 A17, vol. 4, Lettre de M. Langevin, 20 Octobre 1837.
- 25. Richard W. Judd, Aroostook, A Century of Logging in Northern Maine, Orono, Maine, University of Maine Press, 1989, p. 77; Graeme Wynn, Timber Colony, a Historical Geography of early Nineteenth Century New Brunswick, Toronto, University of Toronto Press, 1981, pp. 85-86.
- 26. New Brunswick Meseum, John Emmerson receiving Book, 1845-1873.

Les relations entre la compagnie Fraser Limited et la ville d'Edmundston (1918-1974)

par Nicole Lang

Un article du journal local, qui paraît en avril 1920, sème la consternation dans le milieu. En effet, on y fait allusion à la possibilité que Fraser Companies Limited aille construire une papeterie ailleurs qu'à Edmundston. On maintient que la compagnie a certes contribué au développement de la ville et que cette dernière se doit de la traiter avec justice. Par contre, y affirme-t-on:

(...) Il ne faut pas oublier cependant que cette compagnie n'est pas venue à Edmundston pour nous faire plaisir. Elle a cherché d'abord et avant tout son propre bien (...) la ville a donné aux Frasers des faveurs très étendues. En somme, cette compagnie a eu de la ville tout ce qu'elle a demandé (...) En retour, et il y a un contrat à cet effet; la compagnie s'est engagée à construire chez nous une manufacture de pulpe et de papier. Edmundston a rempli tout son contrat, mais pas un morceau de papier fabriqué ici, et voilà que la rumeur circule que l'on ira ailleurs fabriquer le papier (...).

Il faudra attendre quelques années avant que la question ne soit évoquée de nouveau. Le 19 janvier 1925, la compagnie soumet une demande au conseil de ville qui s'intitule «Petition of Fraser Companies Limited asking permission from the Town Council of the Town of Edmundston to lay and maintain a pipeline under the streets of the Town for the conveyance of pulp from their mills to a mill at

Madawaska²». La compagnie veut creuser pour installer un tuyau devant servir à conduire la pâte à papier produite à Edmundston, à une papeterie que la dite compagnie se propose de construire sur la rive droite du fleuve Saint-Jean, à Madawaska, dans l'État du Maine.

Dans une édition du journal Le Madawaska, Gaspard Boucher donne certains conseils aux échevins qui auront à se prononcer sur cette demande. Celui-ci rappelle les accords signés entre les deux parties lors de l'érection d'une usine de pâte à Edmundston en 1917. La ville exempta alors de taxes municipales cette compagnie et celle-ci, en retour, s'engagea à construire, à court terme, une usine de papier. La ville a rempli sa part du contrat mais la compagnie projette de construire cette usine à Madawaska, en territoire américain. Boucher semble convaincu que la construction d'une papeterie à Madawaska nuira à la ville d'Edmundston. Il écrit:

(...) la construction d'une manufacture à papier à quelques arpents de nous, parce qu'elle sera en terrain américain, sera tout à notre désavantage (...) Plusieurs machines seront enlevées du moulin d'Edmundston pour être transportées l'autre côté de la rive. Avec elles s'en iront les personnes gagnant les meilleurs salaires. A moins que la compagnie garantisse d'augmenter la production de pâte de bois, le nombre de personnes travaillant actuellement

au moulin sera considérablement réduit.

Boucher se pose la question, à savoir si les échevins doivent refuser ou accepter cette demande de la compagnie. Si elle est accordée, c'est une partie de la population d'Edmundston qui traverse la frontière, «(...) c'est la déchéance de notre commerce⁴». Si la ville refuse cette permission, la compagnie ne trouvera-t-elle pas d'autres moyens de transporter sa pâte de bois? «Nous osons dire, poursuit Boucher, que jamais, depuis l'incorporation de notre ville, notre administration n'a été prise dans un dilemme aussi critique⁵».

En février, le conseil municipal décide de former un comité pour étudier la question. Ce comité est composé du maire et de trois échevins qui auront à présenter un rapport au comité général du conseil pour ensuite le faire parvenir à la compagnie⁶. Le mois suivant, des représentants de la compagnie se présentent devant le conseil espérant recevoir une réponse précise concernant leur demande.

...Mr. Stevens parlant pour la Cie Fraser dit que la Cie a envoyer sa requête demandant la permission de passer des tuyaux dans les rues de la ville le 19 janvier dernier et que la ville a répondu le 20 mars et que la ville a eu tout le temps voulu pour considérer la demande de la compagnie et devraient être en mesure de donner une réponse (...) il dit que la ville peut toujours permettre à la Cie de passer son tuyau et en même temps protéger ses droits dans les contrats passés en 1912 et 1917. Il dit que la Cie serait heureuse de pouvoir construire leur moulin à papier à Edmundston mais que le papier qui peut être manufacturé avec la pulpe de leur moulin actuelle ne peut pas être vendu au Canada et que si la Cie ne pouvait pas bâtir à Madawaska, Me, qu'elle ne construirais pas du tout (...) L'autre but de bâtir à Madawaska est de se faire un marché à la porte pour le produit du moulin actuelle ce qui sauve les frais

de transport et assure l'opération du moulin actuelle (...) Mr. Stevens dit appuyer par M. Fraser que la construction du moulin à Madawaska ne changera pas le nombre des employés du moulin actuelle et que le nombre des employés dans le bureau va plutôt augmenter que diminuer (...) Son Honneur demande a Mr. Fraser jusqu'à quel date il peut attendre une décision finale de la ville. Mr. Fraser lui répond que le lier mai ferais son affaire mais que les travaux vont commencé de suite à Madawaska. Il dit que la ville non rien a perdre et tout a gagner en leur permettant le droit de passage⁷.

Le conseil préfère alors ne pas prendre une décision finale. On reporte à plus tard la discussion du dossier. Entre-temps, Gaspard Boucher aborde la question de nouveau dans l'édition du Madawaska du 2 avril 19258. Celuici ne perçoit plus les choses de la même facon. Il précise d'abord qu'en 1917, lors de la signature de l'entente entre la ville et la compagnie, cette dernière s'engagea à fabriquer papier à Edmundston lorsque les circonstances seraient favorables, «Certains prétendent que la Cie Fraser devait s'outiller pour finir le papier dans une période de cinq ans. Nous ne croyons pas qu'il y ait aucune période de temps définie dans le contrat⁹». De plus, il réalise que la compagnie a commencé les travaux de construction à Madawaska, même si la ville ne s'est pas encore prononcée sur la question du tuyau. Ainsi, «(...) en considérant tout, la construction d'une telle usine à Madawaska sera-t-elle bien désavantageuse pour le progrès de notre ville? Nous ne le croyons pas. Nous sommes même d'avis que nous en retirerons le plus d'avantages 10».

Il présente ensuite les éléments positifs qui se feront sentir dans le milieu. Tout d'abord, il sera facile pour un citoyen d'Edmundston d'aller travailler à l'usine de Madawaska au Maine. Donc, (...) loin de diminuer l'emploi en notre ville, notre population augmentera par le nombre d'employés qui travaillent à cette usine et résideront en ville. Ceux-ci trouveront certainement avantage à demeurer ici, car ils bénéficieront de nos écoles modernes, de nos églises, des services d'eau, d'égoûts et d'électricité améliorés de l'usage de nos trottoirs et de nos rues toujours propres (...)¹¹.

Les commerçants d'Edmundston en bénéficieront pleinement. Un autre facteur est à considérer, selon Boucher. L'usine projetée à Madawaska ne fabriquera pas le papier journal, mais seulement les papiers fins, de luxe, pour lesquels il n'y a pas de marché au Canada. Il termine son article en se prononçant en faveur de l'établissement de l'usine de Madawaska. «Il est donc de notre avis que l'établissement d'une usine pour la fabrication du papier à Madawaska ne sera en rien nuisible au progrès de notre ville, et que d'essayer d'entraver la Cie Fraser dans cette entreprise sera plutôt à notre détriment 12».

Le conseil de ville arrive aux mêmes conclusions et signe un accord avec la compagnie en juin de la même année après plusieurs mois d'hésitation. La motion se lit comme suit:

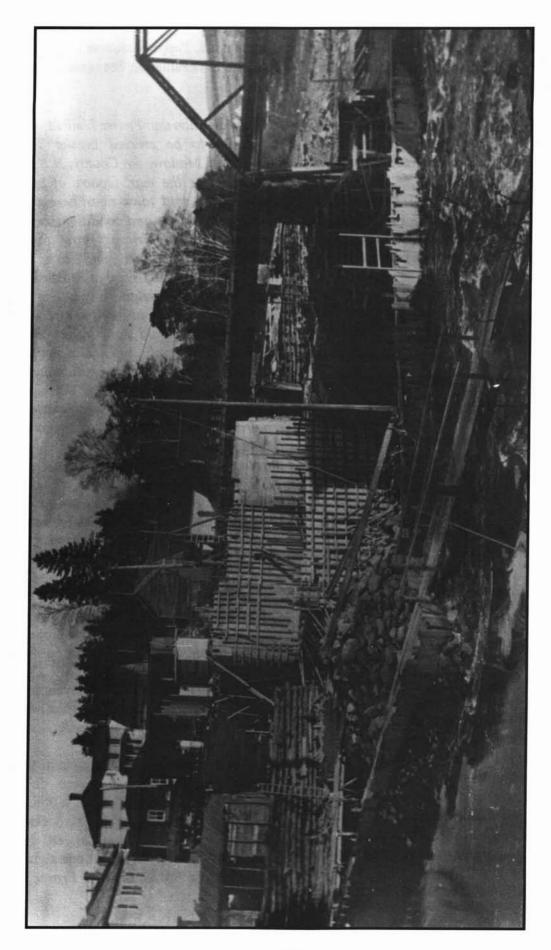
Where as the Board of Trade of the Town of Edmundston by petition to the Town Council has requested that "lease & license" be granted to Fraser Companies Limited to lay a pipe line under the streets of said Town for the purpose of carrying pulp from Edmundston pulp mill to Madawaska, Maine (...) Be It Therefore Resolved that the Town Council of the Town of Edmundston to grant said lease and license subject to Fraser Companies Limited entering into a contract with the said Town guaranteeing and safe guarding the interests of both the Town and its citizens. Carried¹³.

Ainsi se termine le débat sur ce dossier litigieux qui a causé certains malaises dans le milieu et qui souligne le pouvoir de la Fraser. Le conseil de ville demeura longtemps hésitant et mit quelques mois à accorder la permission à la compagnie Fraser Limited. Cette dernière entreprit les travaux de construction même avant d'avoir obtenu une décision favorable. Ceci incita les échevins à se presser et finalement à accepter la demande de la compagnie.

Cet article vise à démontrer que la ville et ses différents conseils n'ont pu influencer les politiques de la *Fraser* en ce qui a trait aux stratégies économiques qui concernent l'usine d'Edmundston. Comme ce fut le cas pour la construction de la papeterie de Madawaska, la Fraser n'a pas consulté ou même prévenu la ville avant de prendre des décisions et d'implanter ses stratégies. De plus, nous essayerons de déterminer si cette compagnie s'est ingérée dans les affaires municipales et si elle a reçu des faveurs de la ville. En d'autres termes, a-t-elle eu des privilèges spéciaux étant donné qu'elle est, durant toute la période, l'employeur principal dans le milieu?

La première partie de l'article se penche sur les contrats et ententes qui furent négociés au cours des années. Nous tenterons de voir si et pendant combien de temps la *Fraser* a pu obtenir des avantages spéciaux. Nous regarderons tous les contrats concernant la taxation des propriétés de la compagnie ainsi que les demandes spéciales pour les constructions et les principales ententes en ce qui a trait à la vente et à la location de terrains entre les deux parties.

Dans la deuxième partie, il sera question des relations ville-compagnie. Nous nous pencherons d'abord sur la composition des conseils municipaux pour ensuite analyser les rapports avec la direction de la *Fraser*. Ensuite, nous aborderons un autre dossier controversé: le



Construction de la central électrique de Fraser (photo CEDEM)

dossier des taxes scolaires en 1919. Celui-ci a entraîné un débat public et permet de constater, comme ce fut le cas dans le dossier de la papetière de Madawaska, l'emprise de la compagnie sur la ville. Pour conclure cette partie, nous traiterons de l'ingérence de la *Fraser* dans les affaires municipales. Nous démontrerons qu'il n'y a pas eu de contrôle direct contrairement à ce qui s'est vu dans certaines villes du Québec¹⁴. Par contre, la compagnie a exercé des pressions pour lui permettre d'aller de l'avant avec ses stratégies et obtenir des avantages fiscaux.

I. Les contrats et les ententes (1918-1974)

Les contrats concernant la taxation des propriétés de la Fraser

Le premier contrat entre les deux parties est signé en 1912. Fraser Limited fait alors une demande pour l'exemption partielle de taxes municipales pour la presque totalité de ses propriétés¹⁵. Après avoir étudié le dossier, le conseil de ville décide d'approuver. L'entente est ratifiée par une loi de la législature provinciale¹⁶. Le préambule de la loi résume ainsi les grandes lignes de l'accord: les taxes des propriétés de Fraser Limited seront évaluées sur une base qui ne pourra excéder 200 000 \$ et ce, pour une période de vingt-cinq ans. Cette clause ne s'applique pas aux maisons que possède la compagnie dans la ville.

Quatre ans plus tard, soit le 22 décembre 1916, Monsieur J.M. Stevens présente au conseil municipal la demande de concession de *Fraser Limited* pour la construction d'une usine de pâte et papier à Edmundston. Après discussion, la question est reportée à une assemblée du conseil de ville prévue pour le 15 janvier suivant. Les deux parties concluent alors une entente qui sera ratifiée en 1917 par une loi provinciale¹⁷. Celle-ci concerne: les terrains de

la compagnie, l'approvisionnement en eau et électricité et l'évaluation des taxes et confirme que:

(...) consideration that Fraser Limited will erect cause to be erected in the Town of Edmundston, Madawaska County, N.B., one or more mills for the manufacture of pulp and paper, to the said town does hereby agree. subject to the terms and conditions here after mentionned to do for and grant to Fraser Limited, its successors and assigns, the following namely -1- To sell to Fraser Limited, its successors and assigns, any idle or unused horse power now or at any future time to be developed by the said Town (...) 3- The said Town agrees to supply sufficient water through said main pipe for use in said mill buildings (...) 6- Fraser Limited shall have the right and privilege of laying and maintaining and repairing all necessary pipes in connection with its plant (...) 9- The valuation for assessment purpose as provided for under Chapter 104 of 2 George V of the Acts of the Legislature of the Province of New Brunswick; shall be fixed at the sum of one hundred thousand dollars, with the exception as provided for in section 5 of the said Act, of dwelling houses and lands(...)18.

La ville s'engage donc à assurer l'approvisionnement en eau et électricité à la compagnie. De plus, les taxes des propriétés de Fraser Limited seront évaluées sur une base fixe de 100 000 \$ et ce, pour une durée de 25 ans. La Fraser, qui est alors le seul employeur industriel dans la ville, deviendra le plus gros payeur de taxes et ce, malgré les exemptions.

Une charte fédérale réunit tous les intérêts de *Fraser* sous le nom de *Fraser Companies Limited* en 1917. Les lois de 1912 et 1917 sont amendées par la loi 8 *George V*, 1918¹⁹. Celle-ci ne modifie en rien les dispositions prises. On ne fait que signaler que les intérêts de *Fraser Limited*, *Fraser Lumber*

Company, Baker Brook Manufacturing Company, Limited sont vendus à Fraser Companies Limited. Les ententes de 1912 et 1917 avec le conseil de ville d'Edmundston sont maintenues.

La compagnie et la ville négocient un autre contrat en 1940. Celui-ci est ratifié la même année par l'Assemblée législative²⁰. La presse locale accorde beaucoup d'importance au nouveau contrat qui doit entrer en vigueur en 1943 pour une période de 15 ans. La compagnie s'engage à payer des taxes sur une base d'évaluation de 4 250 000 \$. On lui accorde une exemption sur un montant d'un million de dollars pour les additions ou la construction d'une nouvelle usine. De plus, *Fraser Companies*, *Limited* s'engage à débourser une somme de 50 000 \$ qui sera transférée au fonds d'amortissement de la ville²¹.

Le montant de 4 250 000 \$ cité dans l'accord comprend toutes les propriétés que possède la compagnie dans la ville: usines, maisons, etc. Ceci assure à la ville, à partir de 1943, une somme de 42 500 \$ annuellement. La compagnie accepte également de débourser la somme de 50 000 \$ qui sera payée en trois versements égaux en 1940, 1941 et 1942. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce montant sera versé au fonds d'amortissement.

Les membres du conseil municipal se réjouissent de cette dernière clause car le fonds d'amortissement accusait, à la fin de 1939, un déficit de 250 000 \$. Avec le versement de 50 000 \$, la position de ce fonds sera améliorée et la ville pourra plus facilement émettre des obligations.

Ce contrat comprend également certains amendements ajoutés par les membres du comité consultatif²² nommés par les contribuables lors d'une assemblée spéciale en février. L'un des amendements apportés à la

proposition originale de la compagnie concerne les constructions ou additions nouvelles que pourrait faire celle-ci à son usine à partir de la date de signature du contrat. Par suite de cet amendement, la compagnie ne jouit d'une exemption de taxe pour ces additions ou constructions que pour la somme de 1 000 000 \$. L'excédent sera taxé comme toute propriété des autres contribuables. Cette clause entre en vigueur à partir du moment où l'on signe l'entente. Elle n'inclut pas la construction de nouvelles maisons. Ainsi, toute maison que construira Fraser Companies, Limited sera taxée comme celle de tout contribuable. Il v a exception pour les maisons que la compagnie achètera et n'utilisera pas comme habitations. Celles-ci seront exemptées de taxes.

Dans son éditorial du 18 avril 1940, Lucien Fortin, journaliste au *Madawaska*, maintient que le contrat de 1917 ne favorisait pas la ville puisqu'il assurait à la compagnie *Fraser Limited* une exemption de taxes presque totale. Il félicite donc les négociateurs représentant le conseil de ville d'Edmundston: «(...) les membres du conseil de ville, voulant bâcler une affaire où l'intérêt de notre ville serait pris en considération, ont voulu bien faire les choses et ils ont manifesté de bonnes dispositions²³», affirme-t-il.

Le conseil municipal et le comité consultatif ont étudié ce projet à fond avant de l'approuver. Lucien Fortin croit fermement que la ville est sortie gagnante de l'accord.

(...) D'aucuns auraient voulu taxer la Cie sur une base d'évaluation plus considérable que celle de 4 250 000\$, soit même la pleine valeur des propriétés de la dite compagnie. D'après ceux qui ont étudié la question, cela aurait été impossible à obtenir (...) Le conseil de ville, de concert avec les membres du comité consultatif ont étudié la question pour que la ville soit avantagée le plus possible. Il semble que, dans

les circonstances actuelles, les conditions du nouveau contrat qui prendra force en 1943 représente "le mieux qu'il soit possible d'obtenir", et que la ville a tiré une bonne carte du jeu²⁴.

Cette entente sera en vigueur jusqu'en 1958. Par la suite, le montant de taxes compagnie haussera payé la par considérablement. La période des exemptions est révolue. En effet, en 1957, la cité d'Edmundston n'a pas jugé à propos de renouveler l'entente ou d'en négocier une nouvelle25. Dorénavant, les propriétés de la compagnie seront évaluées selon leur valeur réelle. Ces évaluations comptent pour environ 50% des évaluations totales des propriétés dans la ville pour la période de 1958 à 1966. Étant toujours le seul employeur industriel dans le milieu, la Fraser est le plus gros payeur de taxes. Donc, en 1958, ses propriétés seront évaluées à 11 500 000 \$26. L'année suivante, elles sont évaluées à 11 717 350\$ et elle devra payer 234 347 \$27 en taxes. Au cours des années 60, l'évaluation des propriétés varie peu. En 1962 par exemple, le montant est fixé à 11 738 400 \$ et la compagnie paie 528 000 \$ en taxes municipales et scolaires alors qu'en 1966 ses propriétés sont évaluées à 11 303 600 \$28.

La Fraser et la Commission Byrne

On peut retracer la position de la Fraser face aux évaluations de taxes dans un mémoire qu'elle soumet à la Commission Byrne en 1963²⁹. Dans ce mémoire, des représentants de la compagnie font plusieurs recommandations en ce qui a trait aux taxes que la Fraser doit alors payer sur ses terres, les terres de la Couronne, les propriétés autres que les terres, les propriétés privées, les véhicules automobiles, etc. Deux sections du mémoire nous intéressent particulièrement soit: les taxes sur la propriété immobilière autre que les terres forestières et les ententes fiscales³⁰.

En ce qui concerne les taxes sur la propriété immobilière, la Fraser déplore le manque d'uniformité qui règne dans la province. Pour arriver à cette uniformité, la compagnie recommande qu'un Bureau provincial d'égalisation et d'appel, prévu dans l'article 85 de la loi municipale, soit créé. Le Bureau aurait la responsabilité de voir à ce que les évaluations locales soient uniformes et appliquées en accord avec les normes provinciales. De plus, il ne devrait v avoir qu'une seule loi de l'évaluation au Nouveau-Brunswick, qui devrait s'appliquer à toutes les cités, les villes, villages, comtés et districts et toutes les anciennes lois d'évaluation devraient être annulées. La Fraser ajoute que dans la définition «propriété immobilière», on devrait exclure la machinerie et l'équipement. Il enfin obtenir des évaluateurs faudrait municipaux qualifiés et leur garantir une sécurité d'emploi31.

La Fraser suggère qu'on abolisse la taxe sur la propriété personnelle et qu'on crée une taxe graduée d'affaires basée sur un pourcentage des valeurs évaluées de propriété mobilière, un tel pourcentage devrait être fixé par législation et être le même pour les entreprises semblables dans toute la province. Par la suite, elle se penche sur les ententes fiscales. Ainsi, Fraser Companies Limited possède et exploite trois établissements manufacturiers majeurs au Nouveau-Brunswick. Avant le début des constructions de chaque établissement, des ententes fiscales ont été négociées avec les municipalités dans lesquelles ils sont situés. En 1962, deux de ces ententes sont encore en vigueur. L'entente avec la ville d'Edmundston s'est terminée en 1957 et cette cité à refusé de renouveler ou encore de négocier une nouvelle entente³².

Selon la *Fraser*, d'après le système de taxation existant (qui n'est pas uniforme), il est essentiel que toute industrie qui nécessite de forts investissements de capitaux, puisse

La compagnie Fraser à ses débuts (photo CEDEM)

compter sur la possibilité de négocier une entente fiscale. Sans ces ententes fiscales spéciales, l'industrie serait placée dans une position telle qu'elle ne pourrait être sûre du montant de taxes qu'elle aurait à payer annuellement. De plus, il y a une grave possibilité, en fait une probabilité, qu'une entreprise supporte un fardeau de taxes plus lourd que ses compétiteurs puisque le système n'est pas uniforme.

Fraser Companies Limited maintient qu'en vertu du système d'évaluation uniforme et égalisé que propose leur mémoire, les ententes fiscales ne seront plus nécessaires étant donné que l'industrie sera en position de prévoir avec une certaine exactitude l'évaluation qui sera placée sur ses bâtiments avant la construction. En vertu d'un tel système d'évaluation, les ententes fiscales ne devront pas être permises soit par législation générale ou spéciale excepté comme indiqué ci-après. La question des ententes fiscales existantes pose un problème mais les parties d'une telle entente devront être encouragées à la terminer dans un temps n'excédant pas cinq ans après l'adoption d'un nouveau système d'évaluation³³.

Tout en privilégiant l'abolition d'ententes fiscales à long terme, la Fraser laisse la porte ouverte à des exemptions de taxes pour de courtes périodes. Ainsi, la nouvelle industrie, que ce soit sous forme de nouvelles installations ou de l'expansion des installations existantes, est très importante et nécessaire pour le bien-être futur de la province et de sa population. Il peut être nécessaire d'accorder un «adoucissement» de taxes dans ces cas. Son expérience à Edmundston est sans doute à la base de cette position. Les municipalités doivent donc avoir l'autorisation de négocier des ententes fiscales non renouvelables pour de telles installations ou l'expansion des installations existantes pour des périodes allant jusqu'à cinq ans, sans plus. Une telle autorisation doit être définie par législation, qui sera applicable à toutes les municipalités de

la province. La législation doit aussi prévoir que l'entente contienne une gradation des montants de taxes sur une échelle graduée sur la période et que les taxes entières soient prélevées par la suite³⁴.

Le rapport final de la Commission Byrne révèle quelques recommandations rejoignent celles de la Fraser. Les commissaires soulèvent le manque d'uniformité dans le système en place et les nombreuses injustices qui en découlent. Des individus et compagnies paient souvent comparativement à d'autres qui sont installés dans d'autres municipalités. Ils recommandent donc l'abolition de la législation existante et l'adoption d'une nouvelle loi des municipalités qui sera appliquée partout dans la province. La taxation municipale sera alors uniforme et les bases de la taxe foncière excluront la machinerie³⁵.

Tout comme la *Fraser*, les commissaires reconnaissent le manque de formation des évaluateurs en place.

... l'uniformité dépend en grande partie de la qualité des évaluations, et pour cette raison, nous sommes sérieusement conscients des qualifications et de l'entraînement des évaluateurs présentement en fonction... Ce qu'il faut faire, c'est de découvrir une façon quelconque d'introduire dans le système un nombre comparativement grand d'évaluateurs mieux qualifiés³⁶.

Toutes les évaluations des taxes d'immeubles et d'affaires dans la province doivent être faites par un personnel qualifié et recommandé par la Commission des Affaires Municipales. Pour s'assurer du recrutement de bons candidats, il faut hausser non seulement les qualifications requises mais les salaires afin de rendre la carrière d'évaluateur plus attrayante.

En ce qui a trait aux ententes fiscales, les conclusions de la Commission Byrne diffèrent de celles de la *Fraser*. Les commissaires maintiennent que:

... il ne fait aucun doute que la raison première pour laquelle les municipalités accordent ces concessions est qu'autrement, les entreprises seraient portées à aller s'installer ailleurs et à réduire ainsi les disponibilités d'emplois. Mais la concurrence que se livrent les municipalités sur ce point leur fait payer chèrement cet objectif... toutes les municipalités voudraient voir cesser cette concurrence et être soulagées de devoir accorder ces concessions locales, par des lois privées et partiales... 37.

Ils estiment que seule la province, et non plus les municipalités, doit prendre les mesures pour attirer ou garder les industries au Nouveau-Brunswick. Selon eux, les municipalités sont du même avis car elles ont accordé d'énormes concessions qui n'ont pas toujours rapporté les bénéfices espérés. Les commissaires poursuivent en affirmant que toutes les provinces à l'ouest du Québec ont éliminé ou éliminent ces concessions de taxes municipales ou encore les restreignent grandement. Le Québec est aussi engagé dans cette voie.

À Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, les gouvernements provinciaux prennent l'initiative d'encourager de nouvelles industries à s'implanter dans les municipalités qui sont encore peu développées. Un programme semblable existe en Nouvelle-Ecosse et obtient du succès. Le Nouveau-Brunswick doit donc suivre leur exemple et adopter un tel type de programme d'aide à l'industrie. Par contre, on doit décider à l'avance des concessions et formes d'aide à accorder et rendre l'information publique. De plus, l'aide offerte à l'industrie ne peut l'être que pendant un temps limité³⁸.

Selon la Commission, étant donné l'état lamentable du système, plusieurs industries sont sur-taxées tout comme certains payeurs de taxes. Les réformes qu'elle recommande, affirme-telle, balaient toute justification en vue d'ententes fiscales. Pour protéger dans l'avenir la propriété industrielle et commerciale contre une trop forte hausse de taxes, les commissaires demandent que la nouvelle loi stipule que le taux municipal d'imposition pour toutes les propriétés d'affaires situées dans les villes, cités et villages soit de 1/2% de la valeur évaluée. Si ces propriétés sont situées à l'extérieur des limites des cités, villes, villages ou districts de services locaux, les compagnies ne doivent payer que la taxe scolaire³⁹

Devant l'uniformité des taxes dans toutes les régions de la province, les nouvelles entreprises n'auront plus à se préoccuper de la municipalité offrant le plus de concessions et pourront choisir librement le site idéal à leur installation. Par conséquent, les ententes fiscales doivent prendre fin par un statut provincial. Pour que cela ne pose pas de problèmes d'ajustement aux entreprises, la Commission suggère que l'amendement soit appliqué sur une période de 5 ans. Les ententes fiscales seront complètement abolies au début de la sixième année suivant l'adoption du statut⁴⁰.

En 1965-66 et 1967, les lois de l'évaluation, des municipalités et de la taxation des biens réels seront amendées⁴¹. Ces réformes font suite à la Commission Byrne et tiennent compte de certaines recommandations de cette dernière. En ce qui concerne les aspects qui nous intéressent: uniformité du système, formation des évaluateurs et ententes fiscales, on note quelques changements. Tout d'abord, on implante un système uniforme de taxation à travers toute la province. De plus, on indique que le Ministre des affaires municipales est tenu responsable de conserver des listes d'évaluation pour toutes les propriétés personnelles et

propriétés d'affaire dans la province. Les individus et compagnies peuvent demander des révisions s'ils jugent que leurs propriétés n'ont pas été évaluées correctement. On ne précise pas davantage quant aux qualifications et salaires des évaluateurs. En ce qui a trait aux ententes fiscales, celles-ci seront abolies en 1965. Les ententes conclues avant le 19 novembre 1965 ne seront pas touchées par la loi. Elles demeureront valides et seront respectées jusqu'à leur date d'échéance. La section 18 (2) de la loi indique que:

Not withstanding the provisions of any other public or private Act, where, before November 19, 1965, a person was entitled to a tax concession under any public or private Act or any agreement entered into with or granted by a municipality under the provisions of such Act, that person is not required to pay by way of taxes on real property, including business assessment, in any year any sum or sums greater in the aggregate than would have been payable to a municipality for such year under such public or private Act or agreement during the term specified there in and any extension of such term provided for therein under the law as it existed on November 19,1965⁴².

Le Ministre des affaires municipales établira le montant de taxes à payer annuellement pour ceux qui sont éligibles à des ententes fiscales telles qu'elles sont définies dans la section 18(2) de la loi de l'évaluation⁴³. De plus, la section 19 de la loi précise que le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick nommera un président et quatre autres personnes pour siéger à un «Tax Agreement Board». Ces personnes confirmeront les montants de taxes à payer déjà établis par le Ministre des affaires municipales et procéderont à des ajustements s'ils sont nécessaires⁴⁴.

Si on révise les évaluations des propriétés de la Fraser pour les années 1968 à

1974, on constate d'importantes diminutions. Les réformes de 1967 ont certainement contribué aux modifications. Par contre, un autre facteur explique les changements. À la fin des années 60, la *Fraser* vend la plupart de ses maisons, terrains, son hôtel, sa ferme et propriétés adjacentes. Elle ne conserve que les maisons qui abritent les dirigeants de la compagnie. Les évaluations de ses propriétés à Edmundston incluent donc ces quelques maisons, les terrains qu'elle a conservés, l'usine hydro-électrique et ses usines de pâtes chimique et mécanique.

En 1968, le taux d'évaluation est fixé à 2,57 % et les propriétés de la Fraser à Edmundston sont évaluées à 5 516 380 \$. Elle paiera alors 141 770,96 \$ en taxes municipales dont 122 427,09 \$ pour ses usines45. L'année suivante, elle paiera presque le même montant soit 141 857,57 \$46. Durant les années 70, le montant de taxes à payer augmentera graduellement. En 1970, les propriétés de la Fraser à Edmundston sont évaluées à 6 192 900 \$ et sa facture de taxes est de 158 538,24 \$47. En 1971, elle paie 202 137,60 \$ en taxes municipales dont 182 195,20 \$ pour ses usines de pâtes⁴⁸. Deux ans plus tard, ses propriétés sont évaluées à 7 949 160 \$ et elle paie 213 037,48 \$ en taxes. Le taux d'évaluation est alors fixé à 2,68 %⁴⁹. Finalement, en 1974, la Fraser paie 213 699,53 \$ en taxes pour toutes ses propriétés à Edmundston⁵⁰.

Les ententes de vente et de location de terrains

À part l'évaluation des propriétés de la compagnie, la *Fraser* et la ville d'Edmundston ont signé de nombreuses ententes au cours de la période étudiée. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction de cet article, nous nous sommes limitée aux principales ententes concernant la vente et la location de terrains entre les deux parties en cause. De nombreux

contrats qui traitent du droit de passage sur les propriétés ou encore du droit de creuser sur les propriétés ont été éliminés. Pour retracer les ententes conclues entre la ville et la compagnie, nous avons dépouillé les *Madawaska Books of Records* qui sont déposés aux greffes à Edmundston.

En ce qui a trait à la vente et location de terrains, la première entente est signée à la fin de 1922. La compagnie cède alors un terrain à la ville pour la modique somme de 1 \$. Le président de la Fraser, Archibald Fraser, et son secrétaire, William Matheson, ont apposé leur signature sur ce document⁵¹. En 1925, après un long débat, la ville accorde la permission à la Fraser de creuser, poser et entretenir un tuyau sous les rues de la ville afin de transporter la pâte de son usine d'Edmundston à celle de Madawaska au Maine. La Compagnie s'engage alors à faire les travaux le plus rapidement possible et à restaurer la surface⁵².

En décembre 1942, la compagnie soumet une demande pour la location de terrains situés rue Lawson et sur la 19e Avenue. Cette demande est acceptée par la ville. L'année suivante, le bail sera renouvelé pour 99 ans⁵³. En 1944 et 1945, la ville et la compagnie négocient la vente de terrains situés dans les rues Rice, de l'Église, 19e Avenue et Lawson⁵⁴. En 1949, 1950, 1956, 1957 et 1959, les deux parties signent plusieurs contrats concernant la vente de terrains situés sur les rues: Matheson, 31e Avenue, 34e Avenue, 19e Avenue, Fraser, Lilly, de l'Église, 17e Avenue, Park, Squatteck. À quelques reprises, la Fraser se réserve le droit de passage sur des terrains qu'elle a cédés à la ville55.

Au cours des années 60, nous avons relevé une dizaine de contrats concernant la vente et la location de terrains entre les deux parties. Ces terrains sont situés à l'intérieur des limites de la ville⁵⁶. De 1970 à 1975, nous avons

relevé peu de transactions entre la *Fraser* et la ville d'Edmundston. À trois reprises, ils ont négocié la vente de terrains⁵⁷.

II. Les relations ville-compagnie

La composition des conseils municipaux

Les sources consultées nous renseignent très peu sur les relations entre les deux parties de 1917 à 1974. C'est donc assez difficile de cerner l'atmosphère qui règne durant les négociations. La presse y porte peu d'attention sauf en deux occasions: le dossier des taxes scolaires en 1919 et celui de la construction d'une papeterie à Madawaska au Maine en 1925. Même dans les *Minute Books* des réunions du conseil de ville, très peu de propositions ou de commentaires font allusion à ce facteur important. Ceci nous porte à croire que les relations sont passablement bonnes durant ces années. S'il y a des problèmes, on les masque bien.

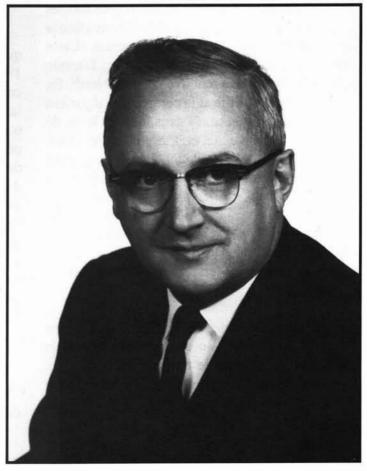
La composition des conseils municipaux qui se sont succédés à Edmundston de 1918 à 1974 peut nous donner des indices sur le comportement et l'attitude des conseillers devant la compagnie Fraser Limited. Celle-ci n'a pas nommé de représentants/conseillers durant la période. Il n'est donc pas question d'ingérence directe comme ce fut le cas dans certaines villes du Québec. Par contre, la compagnie a pu exercer une forme d'ingérence indirecte dans l'appareil municipal. Afin d'évaluer le phénomène, nous avons tenté d'identifier les maires et conseillers de même que leur métier ou profession. Nous avons aussi essavé de déterminer comment leur formation et leurs intérêts personnels ont pu influencer leur prise de décision.

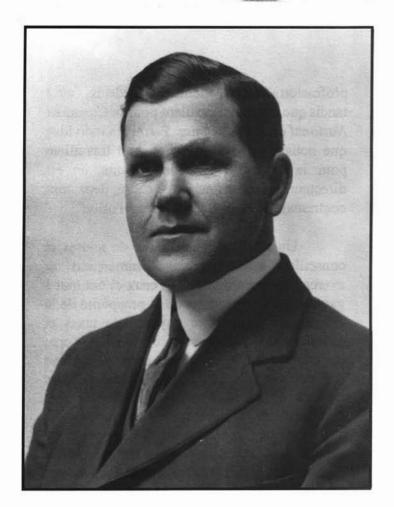
Onze maires se sont succédés de 1918 à 1974. Certains parmi eux ont occupé ce poste durant plusieurs années. H.E. Marmen a été



M. Harry E. Marmen Ingénieur conseil en électricité Maire d'Edmundston 1948-1962 (Photo Studio Laporte)

M. B. Fernand Nadeau comptable Maire d'Edmundston 1963-1968 (Photo Studio Laporte)





M. Maximilien D. Cormier avocat Maire d'Edmundston 1922-1930 (Photo Studio Laporte)

M. J. Hervé Proulx Administrateur d'entreprises Maire d'Edmundston 1936-1945 (Photo Studio Laporte)



maire durant 15 ans, J.H. Proulx durant 10 ans, Max D. Cormier durant 9 ans et B.F. Nadeau durant 6 ans⁵⁸. Le tableau 1 indique le métier ou la profession des maires d'Edmundston.

Tableau 1 Métier ou profession des maires d'Edmundston (1918-1974)

métier/profession	
nombre	
avocats	2
comptable	1
douanier	1
hommes d'affaires/commerçants	4
médecins	2
travailleur chez Fraser	1

Sources: Annuaires de la cité d'Edmundston, 1938-1959; Cité d'Edmundston, Liste des maires et conseillers (1905-1989); Entrevues; Le Madawaska (1918-1974).

On constate rapidement que la plupart des maires exercent une profession libérale ou sont des hommes d'affaires/commerçants. Un seul travailleur de la *Fraser*, Roger E. Morin, a été maire durant l'année 1969. Celui-ci est alors contremaître à l'usine d'Edmundston.

Plusieurs personnes ont siégé comme conseillers durant la période. Deux représentants pour chacun des quatre quartiers sont élus périodiquement⁵⁹. Nous n'avons pu retracer le métier ou la profession de tous les conseillers. Par contre, même avec des données partielles, des tendances se dégagent. Ainsi, plusieurs conseillers sont des hommes d'affaires/commercants. On remarque la présence de propriétaires de magasins généraux, d'épiciers, de barbiers, de propriétaire de laiterie, de boulangers, de plombiers, d'hôteliers, etc.

Quelques conseillers exercent une

profession (avocat, dentiste, médecin, etc.) tandis que d'autres travaillent pour le *Canadien National* ou sont douanier. Parmi les individus que nous avons pu identifier, huit travaillent pour la *Fraser*. Deux sont gérants, un est directeur, un est un employé cadre, deux sont contremaîtres et deux travaillent à l'usine⁶⁰.

Un nombre considérable de maires et conseillers sont donc des commercants ou exercent une profession. Or, ceux-ci ont tout à gagner de la présence et de la prospérité de la Fraser. En plus d'être payeuse de taxes et acheteuse de biens et services, la Fraser crée des emplois, paye des salaires donc génère tout un pouvoir d'achat dans le milieu. Les travailleurs de la Fraser achètent dans les commerces de la ville et pavent souvent pour les services de professionnels. En période d'expansion, de prospérité, d'autres emplois peuvent être créés. La ville connaît alors une croissance démographique et son économie se porte bien. Par contre, en période de crise, les travailleurs de la Fraser et toute la ville et ses commerçants subissent les conséquences des coupures d'heures de travail, des salaires ou encore des mises à pied. Le pouvoir d'achat des travailleurs diminue, donc ceux-ci dépensent moins. Les petits commerçants voient leur chiffre d'affaires diminuer.

Les conseillers et le maire qui travaillent chez *Fraser* ont également beaucoup à gagner de la prospérité de la compagnie. Tout d'abord, ceci leur assure une sécurité d'emploi⁶¹. De plus, si la compagnie est prospère, les travailleurs peuvent négocier de meilleures conditions de travail, y compris des hausses salariales.

Nous n'avons pu retracer d'indices que la Fraser a exercé des pressions à travers ses travailleurs qui siègent au conseil municipal au cours de la période étudiée. Par contre, la présence de travailleurs, surtout des cadres, a pu lui être avantageux. F.X. Bélanger, par exemple,

qui est conseiller de 1938 à 1940, est présent lors de la négociation d'un nouveau contrat portant sur la taxation des propriétés de la compagnie en 1940. On se souvient qu'elle a alors obtenu certains avantages fiscaux. La présence de Monsieur Bélanger a pu lui être bénéfique.

Un autre gérant, Marcel Barsalou, siège au conseil municipal en 1964. Pendant son mandat, il n'y a pas eu de négociations majeures avec la compagnie. Par contre, on note que des rapports intenses entre la ville et la compagnie sont alors favorisés par le conseil municipal. En mars 1964, par exemple, on signale que le conseil municipal reçoit le comité exécutif de la *Fraser* à souper. On affirme alors:

...le Conseil de la Cité d'Edmundston a tenu à favoriser la bonne entente et la collaboration entre la compagnie Fraser et la Cité en recevant les membres du comité exécutif de la compagnie à un souper intime, mardi soir au salon «Prussien» de l'hôtel New Royal⁶².

On peut s'imaginer le type de discussions et les jeux d'influences exercés lors de telles rencontres. Donc, les maires et conseillers de la ville d'Edmundston sont très dépendants de la compagnie et ont tout à gagner si cette dernière déclare de bons résultats financiers. Ceci étant dit, il semble qu'en général, les rapports ville - compagnie se portent bien.

Habituellement, la compagnie soumet ses demandes au conseil qui se charge ensuite d'en faire l'étude ou de nommer un comité qui a la responsabilité de présenter des recommandations. Par la suite, les accords sont conclus. La plupart du temps, la ville accepte les demandes sans trop exiger de modifications. Parfois, on y insère des amendements. Il ne semble pas y avoir eu de guerre froide ou ouverte entre les négociateurs pour la période qui nous concerne. La Fraser obtient

généralement ce qu'elle veut. Pour les conseils qui se succèdent, la présence de la compagnie de pâtes et papiers dans le milieu est d'une grande importance. On est alors très conciliant envers elle.

Un dossier controversé: les taxes scolaires

Même si, en général, le climat est assez paisible, des accrochages entre la ville et la Fraser sont à souligner. Nous avons déjà présenté le dossier de 1925 au début de l'article. Un autre dossier, celui des taxes scolaires que la compagnie refuse de payer en 1919, a causé des remous. C'est surtout la presse qui nous renseigne puisqu'on fait peu allusion à ce dossier dans les rapports officiels de la compagnie ou du conseil de ville. En 1912 et 1917, la compagnie Fraser Limited négocie des contrats avec le conseil de ville d'Edmundston et obtient alors certains privilèges dont une exemption de taxes municipales pour la presque totalité de ses propriétés dans la ville. Les ententes entre les deux parties, comme nous l'avons vu antérieurement, sont ratifiées par des lois de la législature provinciale⁶³. Pendant les négociations, ni la Commission scolaire, ni les contribuables ne sont consultés pour donner leur accord aux privilèges accordés.

En 1919, la compagnie prétend qu'elle est exempte des taxes scolaires pour la même évaluation qu'elle l'est pour les taxes municipales. Elle refuse donc de payer ces taxes scolaires sur une évaluation plus élevée⁶⁴. Pour sa part, la Commission scolaire, selon les faits et conformément aux avis de son avocat, prétend que la compagnie n'est pas exempte d'un «centin» pour les taxes scolaires et que deux corporations ne peuvent par contrat ou autrement lier une troisième corporation sans son consentement. De plus, l'esprit et la lettre des lois passées à la législature, à la demande de la ville et de la compagnie, ne comportent pas

d'exemption de taxes scolaires sur les propriétés de cette dernière dans le district scolaire d'Edmundston⁶⁵.

La cause est portée devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick. Après étude, un jugement est rendu par la Cour d'Appel de la province. Celle-ci donne raison à la Commission scolaire. On prévoit alors que le verdict sera contesté par la compagnie devant la Cour Suprême du Canada.

Selon l'hebdomadaire régional, ce jugement est très important puisque Fraser Companies Limited possède de grandes propriétés à Edmundston qui auraient été exemptées de taxes scolaires, pour la presque totalité, pour une période de 25 ans si la décision de la Cour d'Appel avait été différente. «Si l'on considère aussi qu'il y a besoin urgent de construire à Edmundston une école publique de 14 départements, il est facile de saisir ce que veut dire pour nos enfants le succès remporté» 66.

On laisse entendre, sans donner plus de détails, que certains ont tenté de dissuader les défenseurs de la Commission scolaire, les docteurs Albert M. Sormany et J.-Emile Simard ainsi que leur avocat M. Max Cormier, dans leurs démarches auprès des tribunaux.

Tous les moyens furent pris auprès des évaluateurs de la ville, auprès du conseil de ville, auprès des citoyens, auprès des membres de la législature même, pour décourager les trois susnommés, et, pour vaincre, par des moyens indirects sans aller devant les cours de justice, pour une décision dans cette affaire⁶⁷.

De plus, on ajoute que le succès de cette cause représente un montant considérable pour les contribuables du district scolaire d'Edmundston. On les incite à remercier ceux qui, «sans défaillance, ont mené jusqu'au bout une entreprise aussi ardue, contre une

compagnie millionnaire»68.

Fraser Companies. Limited. désaccord avec le jugement de la Cour d'Appel du Nouveau-Brunswick, porte sa cause devant la Cour Suprême du Canada. Le jugement est rendu en 1920 et, encore une fois, donne gain de cause à la Commission scolaire d'Edmundston⁶⁹. Celle-ci aura dû lutter pendant presque deux ans. Selon la décision de la plus haute cour du pays, la compagnie se doit donc de payer les taxes scolaires à Edmundston. «Cette bonne nouvelle réjouira les amis de l'éducation dans notre district. Nous avons absolument besoin d'une nouvelle école à Edmundston, et si les propriétés des Fraser avaient été exemptes de taxes d'école, un immense fardeau aurait été jeté sur les épaules des contribuables»⁷⁰.

Après cet article du 6 mai 1920, c'est le silence complet du côté de la presse en ce qui concerne ce dossier. Il semble donc que la compagnie se soumet au verdict et d'ailleurs, elle n'a pas le choix. Cette fois-ci, elle doit s'admettre vaincue.

Il est intéressant de souligner le rôle qu'a joué Monsieur Max Cormier dans les deux dossiers importants qui ont opposé les élus à la compagnie Fraser. Avocat de formation, Max Cormier n'hésitera pas à défendre les intérêts des gens de sa communauté. Dans le dossier des taxes scolaires, il est l'avocat de la Commission scolaire. Au même moment, il est directeur de l'hebdomadaire Le Madawaska, un journal qui s'est prononcé en faveur des démarches de la Commission scolaire et qui s'est réjouit de la victoire de cette dernière. L'avocat Cormier, malgré toutes les pressions qui ont pu être exercées, n'a pas lâché prise dans ce dossier.

Il sera également impliqué dans le dossier de la construction d'une papetière en 1925. Dès 1920, le journal qu'il dirige se montre inquiet devant la possibilité que la *Fraser*

papetière ailleurs qu'à construise sa Edmundston. Cinq ans plus tard, alors qu'il est maire d'Edmundston, la Fraser demande la permission de creuser pour installer un tuyau qui servira à conduire la pâte produite à l'usine d'Edmundston à une papeterie qu'elle veut construire à Madawaska au Maine. Cormier et son conseil municipal hésiteront longtemps avant d'accorder la permission. D'ailleurs, Max Cormier fera partie du comité chargé d'étudier la demande. Cette fois-ci, la compagnie aura gain de cause

En plus de ces dossiers controversés, la presse rapporte un autre incident qui a froissé quelques contribuables en 1930. En juin de cette année, on apprend que le vice-président des chemins de fer nationaux du Canada, Monsieur R.-L. Burnap, sera de passage à Edmundston. La Chambre de Commerce locale tient à le rencontrer et prépare un mémoire dans lequel elle attire l'attention de cet administrateur sur certains faits qui motivent les nombreuses demandes d'améliorations urgentes au Canadien National à Edmundston⁷¹.

L'entrevue est accordée mais on informe le maire, le président et d'autres officiers de la Chambre de Commerce que Monsieur Burnap et ses collègues ont déjà prévu une entrevue avec les autorités de la compagnie *Fraser Limited* pour la même heure. Ainsi, «(...) l'entrevue des officiers de la Chambre de Commerce a été très courte; elle s'est tenue à la hâte, debout et chapeau en mains, juste le temps de présentations et des compliments d'usage»⁷². Le président de la Chambre de Commerce explique brièvement l'amélioration du service du *Canadien National* depuis quelques années et ajoute que d'autres améliorations s'imposent.

L'auteur de l'article dans le journal local, Gaspard Boucher, maintient qu'il ne dispute pas à MM. Fraser et compagnie le droit d'avoir des entrevues avec les autorités du *Canadien* National. Il ne reproche pas non plus à M. Burnap et à ses compagnons d'aller visiter les administrateurs de la compagnie. En revanche, il rappelle que, malgré le fait que la Fraser soit le plus gros client du Canadien National à Edmundston, elle n'est pas le seul.

La Chambre de Commerce, affirme Boucher, représente tous les hommes d'affaires de la ville; elle travaille au développement de notre ville et dans les meilleurs intérêts d'une population de six mille âmes. A ce titre ses officiers devraient recevoir un peu plus de considération lorsqu'ils se présentent devant les autorités des chemins de fer de l'Etat sans mentionner les services réels que cette organisation a rendu aux chemins de fer nationaux dans le passé, et ceux qu'elle pourra rendre dans l'avenir⁷³.

On ne retrouve aucun commentaire concernant cet incident dans les procès-verbaux des réunions du conseil de ville. Les échevins semblent oublier très vite les problèmes qui peuvent être engendrés par la présence d'une telle entreprise à Edmundston.

L'ingérence de la Fraser dans les affaires municipales

Après avoir étudié les dossiers controversés et les ententes conclues entre la *Fraser* et la ville d'Edmundston, après avoir révisé les procès-verbaux des réunions des différents conseils municipaux ainsi que leur composition, on ne peut parler d'ingérence directe de la compagnie dans les affaires municipales au cours des années qui nous intéressent. Il n'y a donc pas eu de système conseil/gérant ou toute autre forme de système contrôlé directement par la compagnie comme par exemple en Mauricie à la même époque⁷⁴. La ville d'Edmundston a été incorporée en 1905. Donc, les institutions municipales sont en place

avant l'arrivée de la *Fraser*⁷⁵. De plus, nous n'avons pu trouver d'indices démontrant que la compagnie s'est impliquée dans les élections municipales.

Par contre, tout comme Serge Côté l'a remarqué pour la ville de Bathurst, plusieurs éléments nous permettent de conclure que la Fraser a pu exercer un contrôle indirect ou du moins certaines influences sur les conseils municipaux qui se sont succédés⁷⁶. Tout d'abord. cette compagnie pèse lourd dans le milieu puisqu'elle est, durant toute notre période d'étude, l'employeur principal dans le milieu. Ceci lui procure une position avantageuse lors des négociations. Il ne faut pas oublier que hommes d'affaires. plusieurs plusieurs commercants siégé conseils ont aux municipaux. Ils ont donc tout à gagner par la présence de cette entreprise.

Dans les procès-verbaux des réunions des conseils municipaux, l'influence de la Fraser ne transparaît pas souvent. Par contre, lorsqu'on examine les contrats négociés entre les deux parties en 1912, 1917 et 1940, le poids de la compagnie à Edmundston est évident. En effet, la compagnie réussit à obtenir des exemptions de taxes substantielles. En 1912 et 1917, les contribuables n'ont pas été consultés lors des négociations. En 1940, un comité est formé pour étudier le dossier et protéger les intérêts de la ville mais, encore une fois, la Fraser peut négocier un contrat avantageux pour elle. Un phénomène intéressant est à signaler pour l'année 1940. Un cadre de la compagnie, Monsieur F.X. Bélanger, siège au conseil municipal. En fait, ce dernier y siège depuis 1938. Il est donc présent lors des négociations menant à la signature d'une entente en 1940. Il peut alors défendre la position de la compagnie. Au cours de la même période, une lettre adressée au conseil laisse entendre que la compagnie a embauché des hommes à la suite de recommandations du conseil municipal. On

peut y lire:

Reading of a letter from Mr.V.H. Emory, Superintendant of the Fraser Cies Ltd. addressed to His Worship Mayor Proulx covering the employment of men recommended by the Town Council and the co-operation of the Company is very much appreciated by the Council⁷⁷.

Cette lettre a été reçue deux mois après la signature de l'entente. On peut se demander si cette demande a fait partie des négociations ou si la *Fraser* acquiesce à une demande de la ville à la suite de l'obtention d'avantages fiscaux pour une période de 25 ans. Lorsque ce contrat sera échu, en 1958, la ville refusera de négocier ou de renouveler une telle entente.

Le dossier des taxes scolaires peut également nous éclairer sur l'influence de la compagnie auprès de la ville et de la communauté. Comme nous l'avons vu auparavant, en 1919, la Fraser refuse de payer les taxes scolaires sur une base d'évaluation plus élevée que celle fixée dans le contrat de 1917 signé par la ville et la compagnie. Selon elle, le contrat de 1917 couvre toutes les taxes municipales y compris les taxes scolaires. La ville ne conteste pas la position de la compagnie, mais la Commission scolaire porte la cause devant les tribunaux78. Il est à noter que la Commission scolaire ne fut jamais consultée lors des négociations en 1912, 1916 et 1917. Avant que la décision finale ne soit rendue, un article de presse paraît et laisse entendre que certains ont tenté de dissuader les représentants de la Commission scolaire. Les médecins et l'avocat de la Commission scolaire ne cèdent pas devant les pressions et la Fraser perd sa cause.

Le dossier de la construction d'une usine à papier à Madawaska dans l'Etat du Maine en 1925 démontre clairement l'influence exercée

par la compagnie, le peu de consultation auprès de la ville et l'incapacité des représentants des contribuables de modifier les stratégies de la Fraser. Lorsque cette dernière demande la permission de creuser pour installer un tuyau qui acheminera la pâte produite à Edmundston à une usine qu'elle projette de construire du côté américain, les conseillers sont pris de cours. Il v avait des rumeurs que la compagnie planifiait la d'une usine ailleurs construction Edmundston mais celles-ci n'avaient pas été confirmées. La ville n'a pas été consultée ou prévenue des stratégies de la compagnie. Devant cette demande, les conseillers sont placés dans un dilemme et retardent la prise de décision en espérant que la Fraser change d'avis et construise l'usine à Edmundston. Ce ne sera pas le cas. Acculés au mur, les conseillers municipaux n'ont pas d'autres alternatives et doivent accorder cette permission. En effet, la Fraser, avec ou sans permission, déclare qu'elle ira de l'avant avec les constructions à Madawaska. Le journaliste Boucher qui se prononce d'abord contre, puis ensuite pour le projet illustre bien la position des élus. Au début il craint la perte d'emplois pour la ville d'Edmundston puis, à la suite de l'ultimatum de la compagnie, il se range et appuie le projet.

Après ce fameux débat de 1925, on ne retrouve pas d'autres exemples de dossiers controversés qui auraient divisé les élus et les représentants de la compagnie. Il y a bien, lors des années 40 et 50, une campagne du dimanche visant à faire cesser le travail à l'usine durant cette journée. Elle n'est cependant pas menée par la ville mais plutôt par le clergé. De toute façon, la compagnie obtient encore gain de cause et continue ses opérations sept jours par semaine. Il semble donc que la compagnie a pu, tout au long de la période étudiée, adopter sans trop de difficultés différentes stratégies de développement. Même lorsque ces stratégies impliqueront des mises à pied, la ville et la presse demeureront muettes. À la fin des années

60 par exemple, à la suite de menaces de prises de contrôle, la *Fraser* ira de l'avant avec une stratégie de développement et de rationalisation. Elle construira alors une nouvelle usine de pâte mécanique et un nouvel atelier de préparation du bois. Afin de rentabiliser ses installations, elle optera pour la modernisation de l'équipement et l'automatisation. Ceci entraînera des déplacements de travailleurs et des mises à pieds à ses usines d'Edmundston. On ne note alors aucune réaction des élus municipaux ou dans la presse locale.

Conclusion

De 1918 à 1974, la ville d'Edmundston et ses conseillers municipaux ne peuvent pas influencer les politiques et stratégies élaborées par la compagnie Fraser. Cette dernière, grâce au poids qu'elle a dans le milieu, obtient ce qu'elle veut, y compris des réductions substantielles de taxes durant plus de quarante ans. Les élus municipaux et les contribuables ne sont pas consultés ou même prévenus des changements introduits par la compagnie. Ils doivent s'y adapter et demeurent souvent muets changements. devant ces Lorsqu'ils interviennent, en 1925 par exemple, leurs efforts ne portent pas fruit.

La Fraser exerce un contrôle important, quoiqu'indirect, de l'appareil municipal. Nous n'avons pu retrouver d'indices démontrant que la compagnie s'est ingérée directement dans la gestion municipale ou encore lors des élections. Edmundston a déjà ses institutions bien en place avant l'arrivée de la compagnie. Par contre, tout comme Jean-Pierre Charland l'a remarqué pour le Québec et Serge Côté pour la région de Bathurst, nous croyons qu'il y a eu tout un jeu d'influences pour permettre à la compagnie d'implanter ses stratégies. Serge Côté va plus loin et laisse entendre que les cadres et propriétaires de la Consolidated Bathurst ont conclu des alliances avec l'élite locale pour

atteindre leurs buts. À Edmundston, il y a certainement eu un jeu d'influences étant donné le fait que plusieurs maires et conseillers tirent des avantages de la présence de la compagnie dans le milieu. En effet, pour plusieurs «chefs» de petites entreprises commerciales, les salaires payés par la *Fraser* leur permettent de faire de «bonnes affaires».

À l'instar de Serge Côté, nous pouvons également conclure que les élus municipaux, les citoyens d'Edmundston tout comme les travailleurs ont peu d'influence sur les décisions de la *Fraser*. Son emprise sur le milieu lui a, en quelque sorte, facilité la tâche au cours de toute la période étudiée.

- 1. «Sur nos gardes», Le Madawaska, 8 avril 1920, p. 1.
- 2. Cité d'Edmundston, Minute Books, boîte A1230 (1923-1937), réunion du 19 janvier 1925, p. 58.
- 3. Gaspard Boucher, « Nos échevins sont pris dans un dilemme», Le Madawaska, 22 janvier 1925, p. 1.
- 4. Ibid., p. 1.
- 5. Ibid., p. 1.
- 6. Cité d'Edmundston, Minute Books, boîte A1230 (1923-1937), réunion du 18 février 1925, p. 62.
- 7. Ibid., réunion du 26 mars 1925, p. 69. Le texte est reproduit fidèlement.
- 8. Gaspard Boucher, «Cette permission», Le Madawaska, 2 avril 1925, p. 1.
- 9. Ibid., p. 1.
- 10. Ibid., p. 1.
- 11. Ibid., p. 1.
- 12. Ibid., p. 1.
- 13. Cité d'Edmundston, Minute Books, boîte A1230 (1923-1937), réunion du 1ier juin 1925, p. 83-84.
- 14. Voir L. Jackson, L'enjeu municipal des villes mono-industrielles isolées; Schefferville 1956-1980, Montréal, McGill Subartic Research Papers, 1981, 27 pages; Claude Bellavance, «Patronat et entreprise au 20e siècle: l'exemple mauricien», Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 38, no 2, automne 1984, p. 181-201 et Jean-Pierre Charland, Les pâtes et papiers au Québec 1880-1980: Technologies, travail et travailleurs, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, document de recherche no 23, 1990, 447 pages.
- 15. Concernant les exemptions de taxes, Jean-Pierre Charland et Alain Dion remarquent le même phénomène pour les compagnies papetières de la Mauricie. Au lieu de taxes municipales, les grandes entreprises obtiennent soit des exemptions totales ou encore payent des montants fixes. Jean-Pierre Charland, op.cit., p. 70 et Alain Dion, L'industrie des pâtes et papiers en Mauricie 1887-1929, thèse de maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 1981, p. 40 et 145.

- 16.2 George V, Chap. 104, 1912, p. 464, «Assessment of Fraser Limited».
- 17.8 George V, Chap. 65, 1917, p. 177, «Contract to amend 2 George V. 104».
- 18. Ibid., p. 177-183.
- 19.8 George V, Chap. 65, 1918, p. 376-382, «An Act to amend Chapter 104 of 2 George V, 1912, as amended by Chapter 65 of 8 George V, 1917, relating to Fraser Limited and the Town of Edmundston. All provisions of said Chapter and amending Act to ensure to benefit of Fraser Companies, Limited».
- 20.4 George VI, Chap. 50, 1940, op.cit.
- 21. «Le contrat a été signé lundi», Le Madawaska, 18 avril 1940, p. 1 et 9.
- 22. Fraser Companies Limited présenta une proposition de contrat pour approbation par le conseil de ville. Le conseil se mit à l'étude de la proposition et, afin d'obtenir leur avis, convoqua en assemblée spéciale, au début février, des représentants de toutes les organisations locales et les principaux hommes d'affaires pour leur exposer les grandes lignes du projet. Un comité consultatif fut formé dans le but d'étudier plus à fond, avec le conseil de ville, cette proposition.
- 23. Lucien Fortin, «Le nouveau contrat», Le Madawaska, 18 avril 1940, p. 3.
- 24. Ibid., p. 3.
- 25. Mémoire de la compagnie Fraser à la Commission Royale sur la finance et la taxation municipales au Nouveau-Brunswick, Fredericton, novembre 1963.
- 26. Assessment for the City of Edmundston, 1958, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, A2891, bobine F10431.
- 27. Assessment for the City of Edmundston, 1959, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, A2891, bobine F10431. On remarque que la compagnie a vendu ses maisons au cours de cette année.
- 28. Assessment for the City of Edmundston, 1962 et 1966, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, A2891, bobines F10431 et F10433. En 1961, les propriétés sont évaluées à 11,762,450\$, en 1963 à 11,723,700\$, en 1964 à 11,720,700\$ et en 1965, à 11,690,600\$. Dans ces rapports d'évaluation, il y a peu de détails concernant les évaluations des premières années. On ne nous fournit que le montant total de l'évaluation des propriétés de la compagnie sans pour autant nous donner une description de ces propriétés. Voir: Assessment for the City of Edmundston, 1961, 1962, 1963, 1964 et 1965, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, A2891, bobines F10431 et F10432 de même que Mémoire de la compagnie Fraser..., op.cit.
- 29. Cette commission fut nommée par le gouvernement provincial afin d'enquêter sur la finance et la taxation municipales au Nouveau-Brunswick. Le mémoire de la *Fraser* fut présenté par M.K.W. Matheson, vice-président, M.F.B. Richards, contrôleur et M.H.M. Logan, contrôleur adjoint.
- 30. Nous avons retenu ces deux aspects puisqu'ils concernent les opérations d'Edmundston, c'est-à-dire les taxes que la Fraser devait payer à la ville pour ses propriétés et les ententes fiscales qu'elle avait négociées avec la ville. Tout comme la Fraser, plusieurs autres organismes et compagnies jugeaient que les municipalités étaient dans un piètre état et que l'on devait modifier le système d'évaluation. La Commission Byrne avait donc comme buts de faire des recherches quant à la possibilité et aux avantages de maintenir ou d'augmenter les revenus des corps municipaux. Elle devait aussi tenter de soulager les individus et l'industrie d'une partie du fardeau des taxes municipales en substituant ou en créant des sources nouvelles ou différentes de revenus ou encore d'élaborer de nouvelles structures d'impôts.
- 31. Mémoire de la Compagnie Fraser..., op.cit., p. 10 à 12.
- 32. Ibid., p. 15-16. En 1962, la Fraser a encore des ententes fiscales avec la ville de Newcastle et le comté de Restigouche.
- 33. Ibid., p. 15-16.
- 34. Ibid., p. 15-16.
- 35. Rapport de la Commission royale sur la finance et la taxation municipales au Nouveau-Brunswick, Fredericton, 1963, p. 13, 14, 40 et 202. Les commissaires étaient alors: Edward G. Byrne (président), Arthur E. Andrews, Alexandre J. Boudreau, Uldéric Nadeau et Charles N. Wilson.

- 36. Ibid., p. 239-240.
- 37. Ibid., p. 314. En annexe du rapport, on retrouve une liste de municipalités et de comtés du Nouveau-Brunswick qui ont signé de telles ententes. Plusieurs compagnies de pâtes et papiers, en plus de la Fraser, profitent encore, en 1962, d'exemptions de taxes soit: Irving Pulp & Paper Ltd, à Lancaster, Bathurst Power & Paper Co, George Eddy Co Ltd à Bathurst, NB International Paper Co à Dalhousie, Bathurst Power & Paper Co Ltd, dans le comté de Gloucester, J.D. Irving, dans le comté de Queens, NB International Paper Co, dans le comté de Restigouche.
- 38. Rapport de la Commission..., op.cit., p. 334-335.
- 39. *Ibid.*, p. 315. Les commissaires prévoient que toutes les propriétés d'affaires de la province paieront une taxe scolaire uniforme de 1,5% sur le double de la valeur au marché de la propriété réelle.
- 40. *Ibid.*, p. 315-316. Selon les commissaires, ces mesures protégeront les entreprises contre toute tendance locale à la «sur-taxation». Ceci est nécessaire dans les régions où peu d'entreprises sont établies car ces dernières constituent la plus grande part de la valeur taxable.
- 41. 14-15 Elizabeth II, 1965-1966, Chap. 110, «Assessment Act (Bill 118)», New Brunswick Acts, Fredericton, 1965-1966, p. 1-15; 16 Elizabeth II, 1967, Chap. 25, «An Act to Amend the Assessment Act (Bill 8)», New Brunswick Acts, Fredericton, mai 1967, p. 226-233; 16 Elizabeth II, 1967, Chap. 56, «An Act to Amend the Municipalities Act (Bill 38)», New Brunswick Acts, Fredericton, mai 1967, p. 315-324; 16 Elizabeth II, 1967, «An Act to Amend the Real Property Tax Act (Bill 65)», New Brunswick Acts, Fredericton, mai 1967, p. 329-330.
- 42.14-15 Elizabeth II, op.cit., section 18(2).
- 43. Ibid., section 18(3).
- 44. Ibid., section 19. Les sections 18 et 19 de la loi sur l'évaluation seront abrogées en 1982. On peut conclure que toutes les ententes fiscales sont alors échues. De telles clauses ne sont donc plus nécessaires.
- 45. Assessment Roll for Taxation Year 1968, p. 1147-1387, Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, Bureau de l'évaluation, Fredericton, N.-B.
- 46. Assessment Roll for Taxation Year 1969, p. 1155-1398, Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, Bureau de l'évaluation, Fredericton, N.-B.
- 47. Assessment and Tax Roll for Taxation Year 1970, p. 922-1090, Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, Bureau de l'évaluation, Fredericton, N.-B.
- 48. Rôle d'évaluation et d'impôt pour l'année fiscale 1971, Cité d'Edmundston, p. 969-1151, Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, Bureau de l'évaluation, Fredericton, N.-B.
- 49. Rôle d'évaluation et d'impôt pour l'année fiscale 1973, Cité d'Edmundston, p. 987-1173, Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, Bureau de l'évaluation, Fredericton, N.-B.
- 50. Rôle d'évaluation et d'impôt pour l'année fiscale 1974, Cité d'Edmundston, p. 988-1181, Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick, Bureau de l'évaluation, Fredericton, N.-B.
- 51. Dans ce document, on ne nous indique pas l'emplacement du terrain. *Madawaska Book of Records*, vol. 6, O-3, p. 217, no 23837: «Deed Dated Nov. 30th 1922, Fraser Co. Ltd(Grantor), Town of Edmundston (Grantee), Received June 14, A.D., 1923».
- 52.Max D. Cormier (maire) et Thomas Guerrette (secrétaire) sont les signataires pour la ville tandis que Archibald Fraser (président) et William Matheson (secrétaire) signent pour la *Fraser*. *Madawaska Book of Records*, vol. 6, W-3, p. 480, no 25509, «Pipeline License Fraser Companies, Limited and the Town of Edmundston», 15 août 1925.
- 53. La Fraser paie dix dollars à la ville pour la location de ces terrains. Madawaska Book of Records, vol. 8, K-5, p. 321, no 39846, «Lease Dated May 10th A.D. 1943, The Town of Edmundston to Fraser Co. Ltd».
- 54. Madawaska Book of Records, vol. 9, M-5, p. 92, no 40935, "Deed Dated May 1st, A.D. 1944, Town of Edmundston to Fraser Co. Ltd"; vol. 9, M-5, p. 102, no 40945, "Deed Dated May 2, A.D., 1944, Fraser Co. Ltd to the Town of Edmundston"; vol. 9, P-5, p. 115, no 42791, "Deed Dated July 19, A.D., 1945, Fraser Co. Ltd to the Town of Edmundston".

- 55. Madawaska Book of Records, vol. 10, Y-5, p. 21, no 48072, "Deed Dated January 18th A.D., 1949, Fraser Co. Ltd Unto the Town of Edmundston"; vol. 10, Z-5, p. 2, no 48665, "Deed Dated June 17th A.D., 1949, Fraser Co. Ltd to the Town of Edmundston"; vol. 10, C-6, p. 40, no 50446, "Deed Dated August 29, A.D., 1950, The Town of Edmundston to Fraser Co. Ltd"; vol. 10, C-6, p. 35, no 50444, "Easement Dated August 29 A.D., 1950, Fraser Co. Ltd and the Town of Edmundston"; vol. 10, C-6, p. 95, no 50498, "Deed Dated August 29 A.D., 1950, Fraser Co. Ltd to Town of Edmundston"; vol. 10, I-6, p. 442, no 54654, "Deed Dated September 3rd A.D., 1953, Fraser Co. Ltd to the City of Edmundston"; vol. 11, Q-6, p. 228, no 59418, "Deed Dated October 31 A.D., 1956, Fraser Co. Ltd to the City of Edmundston"; vol. 11, S-6, p. 505, no 60893, "Deed Dated November 14 A.D., 1957, Fraser Co. Ltd to the City of Edmundston"; vol. 12, Y-6, p. 133-134, no 64353, "Deed Dated December 3rd A.D., 1959, Fraser Co. Ltd to the City of Edmundston"; vol. 12, Y-6, p. 133-134, no 64353, "Deed Dated December 3rd A.D., 1959, Fraser Co. Ltd to the City of Edmundston".
- 56. Madawaska Book of Records, vol. 13, M-7, p. 326, no 73007, "Easement Dated September 2nd 1964, Fraser Co. Ltd and the City of Edmundston" (terrains 23e Avenue); vol. 13, M-7, p. 677, no 73295, "Lease Dated October 14th, 1964, Fraser Co. Ltd to the City of Edmundston" (terrains 31e Avenue et Boulevard Hébert); vol. 13, Q-7, no 75472, "Deed Dated December 20th 1965, Fraser Co. Ltd (Grantor) and the City of Edmundston (Grantee)" (terrains rue Burpee); vol. 13, T-7, p. 429, no 77011, "Deed Dated Sept. 20th, 1966, Fraser Co. Ltd (Grantor) and the City of Edmundston (Grantee)", (terrains Boulevard Hébert et rue Martin); vol. 14, V-7, p. 451, no 78154, "Deed Dated April 27th 1967, Fraser Co. Ltd (Grantor) to the City of Edmundston (Grantee)" (terrains rues Irène, Lilly, Vimy et Squatteck); vol. 14, W-7, p. 322, no 78593, "Easement Dated April 27th, 1967, Fraser Co. Ltd (Grantor) to the City of Edmundston (Grantee)" (terrains parc Fraser); vol. 14, X-7, p. 472, no 79307, "Deed Dated November 23rd, 1967, Fraser Co. Ltd (Grantor) to the City of Edmundston (Grantee)" (terrains rue Burpee); vol. 14, C-8, p. 339, no 82070, "Deed Dated July 6, 1967, City of Edmundston (Grantor) to Fraser Co. Ltd (Grantor) to the City of Edmundston (Grantee)" (terrains rue Carrier); vol. 14, E-8, p. 323, no 83189, "Deed Dated December 16, 1969, Fraser Co. Ltd (Grantor) to the City of Edmundston (Grantee)" (terrains rues Centenaire et Ouellette).
- 57. Madawaska Book of Records, vol. 16, R-8, p. 8, no 86357, "This Indenture Made this 1st Day of April in the Year of Our Lord One Thousand Nine Hundred and Seventy One, Grantor: Fraser Co. Ltd, Grantee: City of Edmundston» (terrains Boulevard Hébert); vol. 16, T-8, p. 792, no 87048, "This Indenture Made this 6th Day of October A.D., 1971, Grantor: City of Edmundston, Grantee: Fraser Co. Ltd." (terrains rues Vimy et Lilly); vol. 18, C-10, p. 613, no 97005, "This Indenture Made this 11th Day of February in the Year of Our Lord One Thousand Nine Hundred and Seventy-Five, Grantor: Fraser Co. Ltd, Grantee: City of Edmundston" (terrains longeant la rivière Madawaska).
- 58.H.E. Marmen, un électricien et commerçant, est maire de 1948 à 1962. J.H. Proulx, un boulanger, occupe ce poste de 1936 à 1945. L'avocat Max D. Cormier est maire de 1922 à 1930 et le comptable B.F. Nadeau, de 1963 à 1968. Cité d'Edmundston, Liste des maires et conseillers (1905-1989).
- 59. Durant l'élection de 1974, un conseiller est élu dans le quartier cinq. Par contre, à l'élection suivante, on revient à la formule des quatre quartiers.
- 60.F.X. Bélanger, gérant de la circulation des marchandises et des ventes de bois, est conseiller de 1938 à 1940. Marcel Barsalou, chimiste puis gérant d'usine est conseiller en 1964. J. Adrien Pelletier, directeur du personnel, est conseiller en 1974. Léo Rioux, un employé cadre, est conseiller de 1941 à 1945. Quant aux contremaîtres, Oneil Couturier est conseiller en 1960 et 1961 tandis que Roger E. Morin est conseiller de 1961 à 1968. En 1969, ce dernier est élu maire. Travailleurs à l'usine, Rolland Blanchette est conseiller en 1962 et 1963 et Ernest Ritchie siège à ce poste en 1967-1968 puis de 1971 à 1974.
- 61. Puisque le recrutement familial est une pratique courante, il est fort probable que certains conseillers ont un ou plusieurs membres de leur famille qui travaillent à l'usine *Fraser* d'Edmundston. La prospérité de la compagnie peut donc garantir une sécurité d'emploi non seulement aux conseillers mais à des frères, oncles, cousins, amis, etc.
- 62. Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal d'Edmundston, 26 mars 1964, p. 1, volume entreposé à l'Hôtel de ville d'Edmundston.
- 63. 2 George V, Chap. 104, op.cit., et 8 George V, Chap. 65, op.cit.
- 64. «La Compagnie Fraser perd sa cause», Le Madawaska, 25 septembre 1919, p. 4.
- 65. Ibid., p. 4.

- 66. Ibid., p. 4.
- 67. Ibid., p. 4.
- 68. Ibid., p. 4.
- 69. «La Compagnie Fraser perd sa cause à Ottawa», Le Madawaska, 6 mai 1920, p. 1.
- 70. Ibid., p. 1.
- 71. Gaspard Boucher, «Une entrevue écourtée», Le Madawaska, 12 juin 1930, p. 3.
- 72. Ibid., p. 3.
- 73. Ibid., p. 3.
- 74. Claude Bellavance observe ce type de système (conseil/gérant) en Mauricie au cours des années 20. Après 1945, ce type de système disparaît graduellement. Claude Bellavance, op.cit.
- 75. Jean-Pierre Charland constate le même phénomène pour le Québec. Il maintient que, dans les villes où les institutions municipales sont établies solidement et où les habitants ont plusieurs débouchés, une ingérence directe ne peut s'implanter. Jean-Pierre Charland, op.cit., p. 228.
- 76. Nos conclusions rejoignent celles de Serge Côté qui a étudié la situation à Bathurst. Serge Côté, Les voies de la monopolisation: le cas de l'usine de Bathurst, thèse de Ph.D., Université de Montréal, 1978.
- 77. Cité d'Edmundston, Minute Books, boîte A1231 (1938-1945), réunion du 19 juillet 1940, p. 221.
- 78. La ville est toutefois indirectement impliquée puisqu'un des représentants de la Commission scolaire, le docteur J.-Émile Simard est conseiller municipal en 1919 et deviendra maire en 1920 et 1921. Un autre représentant de la Commission scolaire, l'avocat Max D. Cormier sera maire de 1922 à 1930. Le troisième représentant, le docteur Albert Sormany a été conseiller en 1917 et 1918 et maire en 1914. Cité d'Edmundston, *Minute Books*, boîte A1229 (1909-1923) et boîte A1230 (1923-1937).

L'adaptation des régions ressources au nouvel environnement économique : le cas du nord-ouest du Nouveau-Brunswick

par André Leclerc1

I. Introduction

Que réserve l'avenir aux régions ressources ? Celui qu'elles voudront bien se donner affirmeront certains. Celui qu'on nous restera répondront les autres. Ces deux réponses témoignent de deux perceptions de la marge de manoeuvre dont disposent les petites régions dans le contrôle de leur développement. Le premier point de vue illustre l'option de l'autonomie, celle du développement local, de la prise en main par les communautés, de l'affirmation économique régionale. Autant ce cri du coeur peut être porteur, autant il est exigeant puisqu'il interpelle toute la population alors que cette population a historiquement plutôt laissé aux autres, entrepreneurs locaux ou investisseurs étrangers, le soin de créer les emplois. Le second point de vue illustre l'option de la dépendance, celle de l'impuissance devant les grands courants de l'économie mondiale, de l'attente d'une solution venant d'ailleurs, des gouvernements ou des grandes entreprises. Tout le débat entourant l'accès au gaz naturel montre bien jusqu'à quel point certaines régions ont peu de contrôle sur certaines variables clés.

L'avenir se situe probablement entre ces deux options. Et c'est dans ce cadre que nous poserons le problème d'une région ressource, celle du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Cette région comprend le comté de Madawaska, la ville et la paroisse de Grand-Sault, et le village et la paroisse de Drummond. Elle est homogène à la fois sur le plan culturel, la culture française y est dominante, et économique, l'industrialisation qui en a assuré le développement est fondée sur l'exploitation et la transformation des ressources agricoles et forestières.

Le texte est structuré en quatre sections. Pour bien comprendre que les économies régionales sont intégrées aux grandes tendances économiques planétaires, nous nous attarderons, dans la première section, à celles qui marquent cette fin de siècle. Par la suite, nous présenterons l'évolution de la situation économique au Nord-Ouest en comparant sa situation à celle du Nouveau-Brunswick et du Canada. Nous poursuivrons par une analyse plus détaillée de l'évolution de l'emploi dans les différentes industries. Enfin, nous regarderons quelques-uns des grands défis que devra relever la région pour assurer son développement à long terme.

II. Caractéristiques et effets de la mondialisation

On emploie régulièrement plusieurs concepts pour nommer la réalité de la nouvelle économie : internationalisation de l'économie, économie du savoir, globalisation, grand marché, mondialisation... Mais qu'y a-t-il derrière ces mots ? Un processus d'intégration de l'économie planétaire amorcé depuis plusieurs siècles et qui s'accélère sous la pression des nouvelles technologies et des ententes commerciales. Quelques constatations nous permettront

d'illustrer ces transformations.

La première constatation porte sur la croissance relative du commerce et de la production. On illustre souvent l'intégration en montrant que les échanges commerciaux s'accroissent deux fois plus rapidement que la production. En effet, les données du Fonds monétaire international (FMI) montrent, qu'au milieu des années quatre-vingt-dix, le PIB mondial progressait à un rythme annuel moyen de 3,7 p. cent alors que les échanges commerciaux s'accroissaient de plus de 8 p. cent. L'écart est plus grand lorsqu'on se concentre sur le commerce entre les pays industrialisés et les pays en développement puisqu'il a enregistré une croissance annuelle dépassant les 11 p. cent.

La progression du commerce est accompagnée d'un deuxième phénomène, une croissance rapide des investissements étrangers dans les pays en développement. Alors que ces pays accueillaient environ 304 millions de dollars d'investissements étrangers nets en 1960, le FMI prévoyait qu'ils dépasseraient 90 milliards l'an dernier. Les milliers de sociétés à la tête de ce mouvement modifient leur stratégie commerciale et d'expansion pour accroître leur position sur les nouveaux marchés et leurs profits. Ce déplacement des capacités de production modifie sensiblement la position des entreprises nationales. Elles doivent désormais faire face à une concurrence internationale toujours plus vive. Elles y répondent par une tendance à la spécialisation et à la création de conglomérats issus de fusion ou d'alliances stratégiques.

La troisième constatation porte sur la nature des produits échangés. Alors que les exportations des pays en développement étaient autrefois concentrées dans les produits traditionnels, de faible technicité, on assiste aujourd'hui à un revirement des tendances. En effet, les exportations des produits de moyenne et haute technicité des pays en développement vers les pays industrialisés ont, au cours des dix derniè-

res années, connu la plus forte croissance. Ces exportations ont durant cette période été multipliées par quatre en comparaison à une progression de 50 p. cent pour les produits de faible technicité. Ces derniers ne représentent d'ailleurs plus la principale source d'exportations pour les pays en développement.

Enfin, ce processus d'intégration planétaire se fait en quelque sorte en circuit fermé. Une partie importante des échanges internationaux de produits se fait entre des unités d'un même groupe industriel. Cette constatation est le corollaire du second phénomène identifié plus haut. Comme le souligne Wagstyl, « les transactions des sociétés avec leurs propres filiales et autres établissements dépendants représentent 40 p. cent des échanges mondiaux des produits industriels »³.

Les analystes sont loin de s'entendre quant à l'impact de ces transformations sur la qualité de vie des individus. Alors que certains, comme le secrétaire-général du l'Organisation mondiale du Commerce, soutiennent que seule l'élimination des entraves au commerce et la montée de la concurrence à l'échelle planétaire assureront la croissance de l'emploi, d'autres, comme Adda, montrent que « ce triomphe du marché n'est pourtant pas synonyme d'épanouissement universel du capitalisme, encore moins de développement économique généralisé »4. Pour Élie, « le triomphe de la logique marchande est aussi la destruction de patrimoines et des valeurs... La mondialisation de l'économie postule une internationalisation d'activités de plus en plus hors de portée et hors de contrôle des États-nations. L'État-nation représente pour elle un tissu social à détruire »5.

Une chose est certaine cependant, peu importe l'évaluation qu'on fait de l'impact de la mondialisation sur les économies locales, cette tendance marque le monde de cette fin de siècle. Comment ce processus affecte-t-il l'environnement dans lequel les régions ressources évoluent. D'abord par l'importance accrue qu'il confère aux entreprises exportatrices pouvant tirer avantage de la montée du commerce. Comme nous le verrons plus loin, la présence au Nord-Ouest de grandes entreprises manufacturières tournées vers les marchés extérieurs explique en bonne partie la stabilité de l'emploi. Ensuite, par les défis que ce processus pose aux petites régions. Ce sont en fait les défis de la créativité, de l'originalité et de la différence.

Regardons maintenant comment l'économie du Nord-Ouest s'est adaptée à ces transformations.

III. Grandes tendances socio-économiques

Quelles ont été les grandes tendances sur le plan socio-économique au cours des trente dernières années ? Que nous laissent entrevoir ces tendances quant à la capacité de la région à s'adapter aux transformations de l'environnement économique présentées dans la section précédente ?

Débutons notre survol en regardant du côté démographique. L'importance de la population dans l'analyse de l'évolution d'une économie n'est plus à démontrer. La croissance de la population, sa répartition par sexe, groupe d'âge et région déterminent le niveau de consommation, la composition de la maind'oeuvre, la demande en services de santé, d'éducation, de transport, etc. À l'inverse, les variables démographiques sont influencées par les tendances économiques. Par exemple, une région en forte expansion connaîtra un bilan migratoire positif, alors que le phénomène contraire se produira dans une région en déclin. Les données des différents recensements nous permettent de suivre l'évolution de la population dans toutes les régions du Canada.

Tableau 1Croissance démographique, 1961-1991

(en pourcentage)

	Canada	Nouveau- Brunswick	Nord- Ouest
1901 - 11	34,2	6,3	34,0
1911 - 21	21,9	10,2	18,1
1921 - 31	18,1	5,2	21,6
1931 - 41	10,9	12,0	7,4
1941 - 51	21,8	12,7	20,2
1951 - 61	30,2	15,9	13,4
1961 - 71	18,3	6,1	-7,5
1971 - 81	12,9	10,2	6,2
1981 - 91	12,1	3,5	0,5
1991 - 96	5,7	2,0	0,9
Moyenne, 1901-1991	16,9	8,7	9,0

Source: Statistique Canada, recensements.

Le tableau 1 présente la croissance démographique par décennie pour la période allant de 1901 à 1991 ainsi que pour les cinq années entre 1991 et 1996. Durant les trois premières décennies, le Nord-Ouest avait une croissance démographique comparable à celle du Canada et nettement supérieure à la croissance provinciale. La Grande crise met un terme à cette tendance. De 1941 à 1961, la deuxième vague d'industrialisation et le développement des infrastructures dans le secteur de la santé et de l'éducation relance la croissance de la population à un niveau supérieur à la moyenne provinciale mais inférieur à la performance nationale. Depuis le début des années 60, c'est la stagnation. La région comptait 47537 habitants en 1961. En 1996, le nombre d'habitants est

égal à 47391. Pourtant, la croissance nationale s'est maintenue au-dessus de 10 p. cent durant les trois décennies entre 1961 et 1991.

Si on admet que, dans une économie industrialisée, les tendances démographiques sont un bon indicateur de la situation économique générale d'une région, ces résultats sont peu rassurants quant à la performance de l'économie du Nord-Ouest. L'idée générale derrière cette logique est qu'une région affichant une bonne performance économique devrait attirer des immigrants. Même s'il faut admettre que la situation économique n'est pas la seule variable qui affecte les mouvements migratoires, elle joue un rôle important. Mais comment la région s'en est-elle tirée sur le plan économique?

Notre démarche est la suivante. Nous utilisons l'indice de revenu comme mesure du niveau relatif de développement économique dans la région du Nord-Ouest. Une fois l'écart de revenu identifié, nous verrons comment certaines variables peuvent nous permettre d'expliquer en partie cette disparité.

Les données sur le revenu total sont

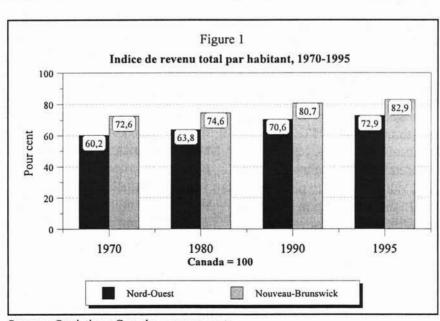
présentées sous forme d'indice. À l'aide des données des recensements de 1971 à 1996, nous avons calculé le revenu total par habitant pour chacune des trois régions utilisées dans le tableau 1. Par la suite, en prenant le Canada comme point de comparaison, nous avons calculé ce que représentait les revenus du Nord-Ouest et du Nouveau-Brunswick en proportion de la moyenne canadienne. Les pourcentages obtenus sont présentés dans la figure 1.6

Le revenu total comprend les salaires, les traitements et les revenus provenent d'une

Le revenu total comprend les salaires, les traitements et les revenus provenant d'un travail autonome plus les revenus de transferts (pensions de vieillesse versées par le gouvernement fédéral, prestations d'aide sociale et d'assuranceemploi...) et de placements (dividendes, intérêts et régimes privés de pension...). En 1970, le revenu total par habitant au Nord-Ouest représentait 60,2 p. cent de la moyenne canadienne. Cet écart de 39,8 points de pourcentage a diminué de 12,7 points durant la période à l'étude. Ainsi, en 1995, le revenu moyen au Nord-Ouest correspondait à 72,9 p. cent de la moyenne nationale.

La situation du Nouveau-Brunswick est nettement meilleure. En 1970, le revenu total par habitant équivalait à 72,6 p. cent de la moyenne nationale. C'est 12,4 points de pourcentage de mieux qu'au Nord-Ouest. De plus, de 1970 à 1995, la province a connu un

> rattrapage de 10,3 points de pourcentage, pour faire monter l'indice à 82.9. Nous pouvons conclure de ces données que les disparités de revenu entre Nord-Ouest et le Nouveau-Brunswick se sont atté-



Source: Statistique Canada, recensements.

nuées durant cette période. De 12,4 p. cent qu'il était en 1970, l'écart dans les indices a diminué à 10 p. cent.

De semblables écarts de revenu laissent entrevoir un taux de pauvreté plus grand au Nord-Ouest. En 1995, 22,5 p. cent de la population de cette région vivaient dans des ménages à faible revenu. Cela se compare à 19,7 p. cent et 19 p. cent pour le Canada et le Nouveau-Brunswick respectivement. Le corollaire de ce résultat est qu'une partie plus importante du revenu touché par les résidants du Nord-Ouest devrait provenir des transferts gouvernementaux. En effet, en 1995, 21,9 p. cent de leurs

r e v e n u s avaient pour source les transferts de l'État. C'est 7,9 p. cent de plus que la m o y e n n e nationale.

L e taux d'activité est la première variable qui pourrait expliquer en partie à la fois le rattrapage et

80 70 67,9 65,5 64,8 62,8 62,2 60 60,5 59,6 58,2 52,8 50 Pour cent 47,4 20 10 1991 1996 1971 1981 Nord-Ouest Nouveau-Brunswick Canada Source: Statistique Canada, recensements.

Figure 2

Taux d'activité, 1971-1996

la persistance de l'écart de revenu total. Ce taux indique la proportion des personnes de 15 ans et plus faisant partie de la population active, c'est-à-dire qui occupent un emploi ou sont en chômage. Une augmentation de l'emploi ou du chômage conduit à une hausse du taux d'activité. Les données globales pour les trois régions à l'étude sont présentées dans la figure 2. On y observe une tendance générale à l'augmentation de l'activité sauf depuis 1991. Durant la dernière période, le taux de participation a diminué au

Nouveau-Brunswick et au Canada. Ce phénomène s'explique surtout par une baisse de la participation des hommes. Au Nord-Ouest, le taux est passé de 47,4 p. cent en 1971 à 60,5 p. cent en 1996, soit une augmentation de 13,1 points. Cette variation est de beaucoup supérieure à celle observée au Canada puisque le taux y est passé de 58 p. cent à 65,5 p. cent. Au Nouveau-Brunswick, le taux a augmenté de 9,4 p. cent, c'est-à-dire de 52,8 p. cent en 1970 à 62,2 p. cent en 1996. Le taux d'activité au Nord-Ouest est donc, en 1996, inférieur de 5 p. cent à la moyenne nationale. Voilà une des raisons expliquant la différence de revenu total per capita. Si une plus faible proportion de la

population en âge d'activité participe au marché du travail. le revenu global touché par l'ensemble de communauté e r habituelleme nt inférieur. diminution de l'écart de participation entre 1e Nord-Ouest et le Canada

de 10,4 p. cent en 1971 à 5 p. cent en 1996 explique en partie le rattrapage observé du côté du revenu par habitant.

Un taux de participation inférieur s'accompagne habituellement d'un rapport emploi - population inférieur. Ce rapport mesure le pourcentage de la population de 15 et plus qui détient un emploi. En 1996, ce rapport était égal à 54 p. cent au Nord-Ouest. C'est 4,9 p. cent de moins qu'au Canada et 1,4 p. cent de mieux

qu'au Nouveau-Brunswick. Mais qu'en est-il de la qualité des emplois ? On peut vérifier la qualité des emplois en comparant les revenus. On peut aussi le faire en regardant la nature de ces emplois. Certains emplois sont réguliers et à plein temps. D'autres sont temporaires ou à temps partiel. En général, des revenus supérieurs sont associés au premier type d'emplois. Au Canada, 48,4 p. cent des emplois étaient du deuxième type en 1996. Donc la majorité des emplois était régulier à temps plein. Au Nord-Ouest et au Nouveau-Brunswick, la position relative des deux types d'emplois est inversée. Dans le premier cas, 58,4 p. cent des emplois sont temporaires ou à temps partiel et dans le second, 55,2 p. cent. Ainsi, la qualité des emplois disponibles représente une autre source d'écart de revenu.

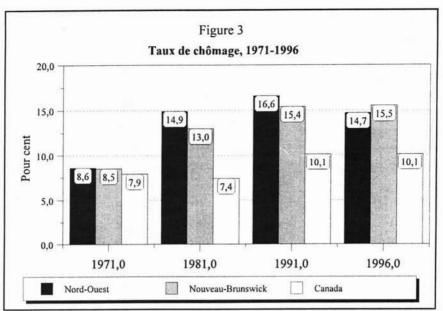
Un des changements structuraux les plus marquants survenu sur le marché du travail depuis le début des années 60 est certes l'augmentation du taux d'activité des femmes. Au Canada, de 1961 à 1996, ce taux est passé de 29,7 p. cent à 58,6 p. cent pour une hausse de 29,1 p. cent. C'est l'augmentation la plus forte de tous les pays du groupe des sept. Au Nord-Ouest, le taux d'activité des femmes demeure inférieur à la moyenne canadienne, mais l'écart diminue. En effet, pour la même période, le taux a progressé de près de 31 p. cent passant de 23,2 p. cent au début de la période à 54 p. cent à la fin. Cette meilleure performance, s'explique par la création d'un nombre important d'emplois pour la main-d'oeuvre féminine non spécialisée dans le secteur du vêtement. La tendance est semblable au Nouveau-Brunswick. En 1961, le taux d'activité des femmes y était inférieur à la moyenne canadienne (25,1 p. cent). Cependant, avec une progression de 30,2 p. cent, il se situait à 55,3 p. cent en 1996 ce qui représente un écart de seulement 3,3 p. cent.

Du côté des hommes, à l'échelle nationale, le taux d'activité est à la baisse. Il est passé de 78,1 p. cent en 1961 à 72,7 p. cent en 1996. Les hommes devancent leur retraite et prolongent leur période de formation. Au Nord-Ouest, ce taux a légèrement diminué passant de 69,2 p. cent à 67,4 p. cent. Au Nouveau-Brunswick, on observe aussi une légère diminution de la participation des hommes au marché du travail. En fait, le taux d'activité est passé de 71,6 p. cent à 69,5.

Nous avons noté plus haut que le taux d'activité augmente lorsque la croissance combinée de l'emploi et du chômage, donc de l'activité, est supérieure à celle de la population de 15 ans et plus. Nous pouvons décortiquer la croissance de l'activité en deux portions : celle causée par la hausse de l'emploi et celle entraînée par la croissance du chômage. Quelles sont les tendances au niveau du taux de chômage? La figure 3 nous présente les données sur le taux de chômage. On y remarque que le Nouveau-Brunswick et le Nord-Ouest ont été plus fortement touchés par les récessions de 1981 et de 1991. Au Nord-Ouest, le taux de chômage a atteint un sommet de 16,6 p. cent en 1991. La hausse est plus élevée au Nord-Ouest qu'au Canada. Elle est en fait près de quatre fois plus élevée. En 1971, le taux de chômage au Nord-Ouest était de l'ordre de 8,6 p. cent. Vingt ans plus tard, il est à 16,6 p. cent, soit une progression de 8 points de pourcentage. Au Canada, durant la même période, il est passé de 7,9 p. cent à 10,1 p. cent, pour une hausse de 2,2 p. cent. Le taux de chômage a augmenté de 7 p. cent au Nouveau-Brunswick de 1971 à 1991. Depuis 1991, la situation relative du Nord-Ouest s'est améliorée. En 1996, le taux de chômage y est inférieur à la moyenne provinciale même s'il demeure de 4,6 p. cent supérieur au taux de chômage canadien. Nous verrons plus loin que ce résultat s'explique par une croissance plus forte de l'emploi.

Ces tendances à la hausse du taux de chômage à long terme s'observent dans tous les groupes d'âge, quoiqu'elles soient plus marquées chez les jeunes, c'est-à-dire les 15 à 24 ans. En

effet, en 1996, le taux de chômage chez les ieunes est de 23,5 p. cent en comparaison à 12,5 p. cent chez les travailleurs expérimentés. Au Canada. ces taux sont respectivement de 17,7 et 8,6 p. cent.



Source: Statistique Canada, recensements.

Comme nous

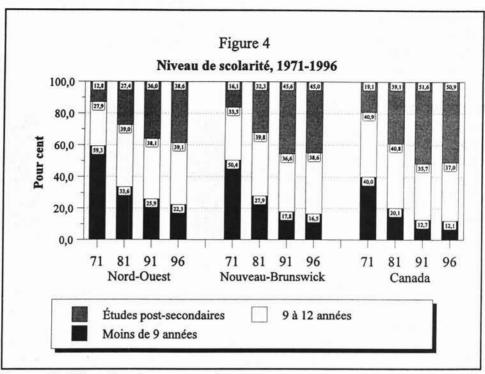
pouvons le constater dans la figure 3, la situation du chômage au Nord-Ouest s'est nettement détériorée depuis le début des années soixantedix. De cette date jusqu'à 1996, le Canada a connu quatre périodes de restriction monétaire : de 1970 à 1972, de 1974 à 1978, de 1979 à 1982 et de 1990 à 1992, chacune pour lutter contre l'inflation, d'abord celle causée par la croissance économique liée à la guerre du Viêt-Nam, puis celle causée par les deux chocs pétroliers et enfin celle causée par la forte expansion économique de la fin des années quatre-vingts. Cette instabilité monétaire a provoqué une hausse continue du chômage structurel, c'est-à-dire le chômage en-dessous duquel on ne peut descendre sans provoquer une accélération de l'inflation. La mécanique est la suivante. Au fur et à mesure que le taux de chômage augmente, une proportion croissante des nouveaux chômeurs se transforme en chômeurs chroniques ou intermittents exclus du circuit normal de la population active et n'exerçant ainsi plus de pressions sur le marché du travail. L'écart grandissant entre le taux de chômage au Nord-Ouest et au Canada, représente un élément additionnel dans l'explication de la persistance d'un écart de revenu important entre ces deux économies.

Du côté du taux de scolarisation, on observe une tendance générale à la hausse. Cependant, c o m m e nous pouvons le constater dans la figure 4, le niveau de scolarité varie con-

sidérablement d'une région à l'autre. La construction de cette figure a posée quelques difficultés. D'abord, Statistique Canada a modifié les catégories d'âge utilisées dans la compilation. Pour 1971, les données portent sur les personnes de cinq ans et plus avant terminé leur formation scolaire, alors que pour les trois autres années elles portent sur les personnes de 15 ans et plus. Ensuite, les niveaux de scolarité atteints ne sont pas toujours définis de la même manière. Nous avons donc décidé de restreindre le nombre de catégories de niveau de scolarité pour en retenir seulement trois : les personnes ayant moins de 9 années de scolarité, celles avant entre 9 et 12 années et celles avant une formation partielle ou complète au niveau postsecondaire.

Deux phénomènes majeurs méritent d'être soulignés. D'abord, le Nord-Ouest a effectué un rattrapage complet dans la deuxième catégorie de scolarité, c'est-à-dire les personnes ayant complété entre 9 et 12 années de formation. En 1971, seulement 27,9 p. cent des personnes de cette région avaient atteint ce niveau de scolarité en comparaison à 40,9 p. cent pour le Canada et 33,5 p. cent pour le Nouveau-Brunswick. En 1996, les trois régions

possèdent un taux gravitant aux alentours de 39 p. cent. L'investisse ment du gouvernement provincial dans la construction des écoles secondaires régionales, la montée des exigences de formation sur le marché du travail et dualité ministère de l'Éducation sont tous des facteurs expliquant cette bonne performance.



retard important

Deuxièmement, un Source : Statistique Canada, recensements.

persiste du côté des études postsecondaires. En 1996, seulement 38,6 p. cent des habitants du

Nord-Ouest ont fréquenté des établissements d'enseignement postsecondaire, contre 45 p.

Figure 5 Main-d'oeuvre par profession, 1971-1996 100,0 80,0 60,0 58.8 40,0 20,0 81 91 96 71 81 91 96 71 81 91 96 Nord-Ouest Nouveau-Brunswick Canada Cols bleus Cols blancs

Source: Statistique Canada, recensements.

cent au Nouveau-Brunswick 50,9 p. cent au Canada. Selon Roy et Vaillancourt, cet effort inférieur d'investissement dans le capital humain chez les francophones s'expliquerait par la présence d'un rendement plus faible de cet investissement en comparaison aux anglophones.8 Malgré ce retard, le pourcentage d'adultes du Nord-Ouest ayant fréquenté un établissement

d'enseignement postsecondaire a sensiblement augmenté durant la période à l'étude. Il faut se rappeler qu'en 1971 ce pourcentage était de seulement 12,8 p. cent. L'élargissement des programmes offerts au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton et aux campus d'Edmundston et de Grand-Sault du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a joué un grand rôle dans cette amélioration de la qualité des ressources humaines. La troisième catégorie, celle des personnes ayant moins de 9 années de scolarité, regroupe 22,3 p. cent des personnes du Nord-Ouest ayant terminé leurs études. Un problème d'analphabétisme est donc toujours présent dans cette région. Cette situation doit être retenue comme un des facteurs qui nuit à la capacité d'adaptation de cette région aux changements dans les variables affectant l'évolution de l'économie et comme une des variables expliquant la persistance d'un écart de revenu avec l'ensemble du Canada.

Deux autres variables méritent d'être analysées. Elles portent toutes les deux sur la composition de la main-d'oeuvre. La première nous permet de suivre l'évolution de la distribution de la main-d'oeuvre par profession et la seconde, sa distribution par secteur d'activité. La figure 5 présente les données sur la première variable. Pour simplifier présentation graphique, nous pouvons regrouper les professions en deux grandes catégories : les cols blancs et les cols bleus. Les classes de professions dites de cols blancs sont : direction et professions libérales, travail administratif, commerce et services. Les autres classes constituent les professions de cols bleus : travailleurs du secteur primaire et ceux de la fabrication, de la construction, des transports et des autres emplois. Dans toutes les régions, on observe une croissance de la proportion des emplois détenus par les cols blancs. Cette tendance est légèrement plus forte au Canada que dans le Nord-Ouest et au Nouveau-Brunswick. De 1971 à 1996, à l'échelle nationale les cols blancs ont vu leur position relative

augmenter de 19,3 p. cent, passant de 54,2 p. cent à 73,5 p. cent. Au Nord-Ouest, ce pourcentage a augmenté de 44,4 p. cent à 63 p. cent, soit une variation de 18,6 p. cent. Au Nouveau-Brunswick, cette progression a été de 18 p. cent, le pourcentage passant de 51,1 p. cent à 69,1 p. cent. Trois catégories professionnelles sont responsables de cette progression : le personnel de direction, les autres professions libérales et les employés de bureau.

La proportion des travailleurs occupés dans les professions de cols blancs demeure cependant à un niveau inférieur de 10 points de pourcentage dans la région du Nord-Ouest en comparaison à la moyenne nationale. Mais puisque le taux de chômage est plus élevé chez les cols bleus⁹, cette situation explique en partie les problèmes de chômage rencontrés au Nord-Ouest et ainsi, la persistance d'un écart de revenu.

La figure 6 présente la répartition de la main-d'oeuvre par secteur d'activité. Les industries y sont regroupées en deux grands secteurs, celui des activités économiques productrices de biens (industries primaires, manufacturières et de la construction) et celui des activités économiques productrices de services (transport, communications et autres services publics; commerce; finances, assurances et agences immobilières; services gouvernementaux; et les services socioculturels, commerciaux et personnels). Puisqu'il nous est impossible de séparer les services publics des activités de transports et de communications, notre classification ne respecte pas la séparation habituelle. On devrait retrouver les services publics dans le secteur des biens. Cela a pour effet de surévaluer l'importance du secteur des services. Les tendances générales sont tout de même respectées. Ainsi, dans l'ensemble des régions on observe un déplacement de l'activité en faveur des services. Au Nord-Ouest, de 1971 à 1996, on a assisté à un déplacement de 6,4 p. cent des emplois vers

les services. Ce pourcentage est de 7,3 p. cent au Nouveau-Brunswick et de 11,7 p. cent au Canada. La croissance plus rapide de la productivité de la main-d'oeuvre dans le secteur des biens et la mutation de l'économie en une économie de l'information sont les deux principales causes de cette transformation. Au Nouveau-Brunswick, ce sont les industries primaires qui sont les grandes perdantes. Pour le Canada dans son ensemble, il faut ajouter les industries manufacturières à la liste des grandes perdantes. Comme le souligne Lamarche, le secteur manufacturier est bien adapté pour tirer avantage des innovations technologiques récentes. 10 Du côté des gagnants, il faut surtout mentionner les services socio-culturels, commerciaux et personnels.

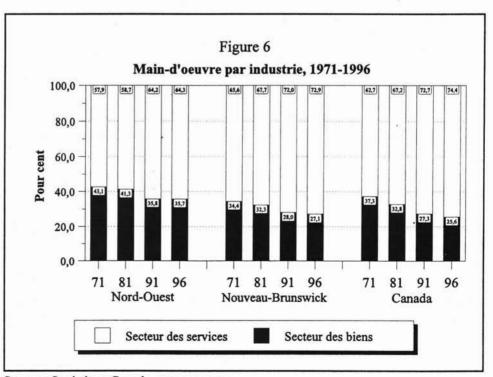
Même si la tendance est la même dans toutes les régions, des différences importantes persistent au niveau des pourcentages absolus. Au Nord-Ouest, en 1996, seulement 64,3 p. cent de la main-d'oeuvre se retrouvent dans les industries de services alors que ce pourcentage

est de l'ordre de 74,4 p. cent au Canada et de 72,9 p. cent au Nouveau-Brunswick. Ce résultat est la. contrepartie résultat précédent puisque les cols blancs se retrouvent surtout dans le secteur des services et les cols bleus dans celui des biens. La répartition particulière de la main-d'oeuvre par secteur d'activité observée dans la région du Nord-Ouest est un autre facteur qui explique

en partie les problèmes de chômage rencontré dans cette région et la persistance d'un écart de revenu en comparaison à la situation nationale.

IV. Évolution récente de l'emploi

Comme nous venons de le voir, le Nord-Ouest vit actuellement des changements majeurs au niveau de la structure de son économie. Pour bien saisir la nature de ces changements, nous pouvons pousser plus loin notre analyse sur l'évolution récente de l'emploi dans les différents secteurs d'activités. Ce survol nous amènera à réfléchir sur les actions à prendre pour assurer une meilleure adaptation de l'économie régionale au nouvel environnement économique mondial. Amorçons notre réflexion en revenant sur notre division de l'activité économique en deux grands secteurs, celui de la production des biens et celui de la production de services.



Source: Statistique Canada, recensements.

Le secteur des biens : stabilité et diversification

Nous avons souligné plus haut le rôle central joué par l'exploitation des ressources naturelles dans l'industrialisation de la région. Cette réalité demeure. La présence d'importantes entreprises manufacturières assure un débouché pour les grandes productions. Dans le secteur agricole, il s'agit de la production de légumes avec McCain et de volailles avec Nadeau Maple Lodge. Le dynamisme de ces deux productions explique la récente croissance de l'emploi dans le secteur agricole. Comme nous pouvons le vérifier dans le tableau 2, de 1991 à 1996, le nombre de personnes occupées dans le secteur agricole a cru de 20 p. cent passant de 920 à 1105. Cette performance est remarquable puisque à l'échelle canadienne, l'emploi dans ce secteur a diminué de 6,9 p. cent durant la même période. Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'emplois dans le secteur agricole a augmenté de 6,5 p. cent.

La bonne performance de l'industrie agricole au Nord-Ouest montre l'importance pour une région de l'intégration des activités économiques. L'évolution relative de la production de poulet et de lait permet d'illustrer ce point. Avec la fermeture de la crémerie Belzile suite à la prise de contrôle par Baxter, le secteur laitier est en déclin. Le nombre de ferme laitière est passé de 56 à 26 de 1981 à 1996 et le cheptel laitier madawaskayen à vu son poids relatif à l'échelle provinciale passé de 4,6 à 5,3 p. cent. Dans le secteur du poulet, la fermeture de l'abattoir de la Canada Packers à Sussex et la présence de Nadeau Maple Lodge à Saint-François ont entraîné un déplacement de la production de volailles à l'avantage du Madawaska. En 1991, le part de la production provinciale de poulets réalisée au Madawaska était de 39,6 p. cent alors qu'en 1995 elle était de 49,2 p. cent. Les investissements récents dans cette production à Saint-François fera augmenter cette part de marché. Ces complexes industriels

ont un effet d'entraînement dans d'autres industries du secteur des biens : engrais, moulée, etc.

Dans le secteur forestier, le secteur manufacturier est lui aussi dominé par deux grandes entreprises, la Fraser dans la production de pâte à papier, de carton et d'électricité, et la Irving dans le bois d'oeuvre. À ces deux piliers s'ajoute un certain nombre de scieries de petite et moyenne taille. Ce secteur est très dépendant du marché américain et sa stabilité à long terme semble assuré si on se fie aux investissements réguliers annoncés par les entreprises. Certaines entreprises de transformation des produits forestiers sont aussi présentes dans des activités à forte valeur ajoutée. C'est le cas par exemple de Nadeau Shermag dans le secteur du meuble.

La mécanisation de la coupe du bois en forêt a été la source de tension entre les différents intervenants. Elle a incité les grandes entreprises forestière à transférer la responsabilité de cette production à des soustraitants et conduit à une diminution des emplois liés à l'exploitation de la ressource. Au Nord-Ouest, la diminution a été de 22,3 p. cent de 1991 à 1996, l'emploi passant de 830 à 645. Au Canada, on a enregistré une baisse de l'emploi de 3,5 p. cent et au Nouveau-Brunswick de 10,9 p. cent.

Ces grappes industrielles permettent d'assurer la stabilité de l'emploi dans le secteur de la production des biens. De 1991 à 1996, le nombre d'emplois dans les domaines de l'exploitation des ressources naturelles, la transformation et de la construction a augmenté de 7520 à 7875. Cela ne veut pas dire que ces secteurs de base ne rencontrent aucune difficulté. Au contraire quelques entreprises du secteur de la transformation du bois ont dû fermer leurs portes. Mentionnons à titre d'exemples A.A. Beaulieu dans l'industrie des portes et fenêtres et Kit-to-Kitchen.

Tableau 2Évolution de l'emploi par industrie, 1991-1996

	Canada		Nouveau-Brunswick		Nord-Ouest	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Agriculture et de services connexes	521 335	485 605	7 875	8 385	920	1 105
Pêche et piégeage	48 165	45 695	4 765	5 965	25	35
Exploitation forestière et services forestiers	106 485	102 715	8 470	7 550	830	645
Mines, carrières et puits de pétrole	192 030	168 320	4 545	4 095	0	0
Industries manufacturières	2 084 115	2 039 845	47 575	45 730	4 310	4 730
Industries de la construction	933 425	822 350	24 235	23 850	1 435	1 360
Transport et entreposage	581 810	598 925	16 475	17 055	860	875
Communications et autres services publics	479 185	446 770	11 935	12 940	390	350
Industries du commerce de gros	614 340	711 825	13 675	13 765	440	635
Industries du commerce de détail	1 831 350	1 781 250	46 315	44 745	2 710	2 950
Intermédiaires financiers et des assurances	576 865	522 065	9 330	8 800	410	485
Services immobiliers et agences d'assurances	233 705	265 725	3 645	4 095	180	230
Industries des services aux entreprises	802 405	937 635	10 900	14 025	260	530
Services gouvernementaux	1 111 385	887 450	35 835	29 475	1 375	1 290
Services d'enseignement	972 515	1 005 585	25 465	26 145	1 820	1 645
Services de soins de santé et services sociaux	1 277 340	1 409 170	33 840	37 680	2 585	2 450
Hébergement et restauration	909 710	988 590	21 185	23 285	1 420	1 570
Autres industries de services	944 065	1 098 035	21 635	24 655	1 035	1 155
Total	14 220 230	1 4317 555	347 700	352 240	21 005	22 040

Source: Statistique Canada, recensements.

D'autres industries ont pris le relais dans le secteur manufacturier. Il s'agit des entreprises de produits du plastique (Enseignes Impérial, Bo Plastik, IPL Plastics) et du secteur du vêtement. Initié par Chemises JML, entreprise présente à Edmundston et Grand-Sault, ce développement s'est continué avec la création de nouvelles entreprises sur l'ensemble du territoire. Ces industries ont joué un rôle de premier plan dans la création d'emplois pour la main-d'oeuvre non spécialisée. Il semble cependant que la région ait atteint une certain plafond dans ce type d'emplois. Ainsi, l'avenir du développement manufacturier devra se faire dans des secteurs offrant des emplois de meilleure qualité.

Le secteur des services : le prix de la crise financière des gouvernements

À titre de centres régionaux de services, Edmundston et Grand-Sault ont grandement tiré avantage du développement des industries de services. Amorcé grâce à l'esprit d'entreprise des congrégations religieuses qui ont investi massivement dans les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire, le développement de ces industries a par la suite été soutenu par l'État-providence. Au début des années 90, les services gouvernementaux, d'enseignement, de santé et les services sociaux fournissaient du travail à 5780 personnes au Nord-Ouest. En 1996, il n'y avait plus que 5385 travailleurs dans ces industries, une baisse de

6,8 p. cent. Il s'agit d'une perte d'emplois de bonne qualité en comparaison aux nouveaux emplois créés dans le secteur manufacturier.

Pourtant, dans son ensemble, le secteur des services compte plus d'emplois en 1996 qu'en 1991, i.e. 14165 en comparaison à 13485. La perte d'emplois gouvernementaux a donc été plus que compensée par la création d'emplois dans le secteur privé de services. Quels ont été les industries les plus dynamiques ? Si on utilise la croissance de l'emploi comme critère, quatre industries se démarquent. Il s'agit de l'industrie des services aux entreprises dans laquelle l'emploi a cru de 104 p. cent, du commerce de gros avec 44 p. cent, des services immobiliers et agences d'assurances avec 28 p. cent et des intermédiaires financiers avec 18 p. cent.

De son côté, le commerce a enregistré une croissance de l'emploi de 9 p. cent de 1991 à 1996. Cette industrie a connu une importante réorganisation durant cette période. Le cas d'Edmundston représente un exemple intéressant. Dans le but de tirer avantage d'une plus grande surface, certains commerces comme Canadian Tire et Sobey's se sont relocalisés. Ces décisions ont changé le visage commercial de la ville en faveur d'un site situé plus près des nouveaux développements résidentiels et industriels. Dans le secteur alimentaire, les investissements de Sobey's et Atlantic Wholesalers ont conduit à une augmentation de leur part de marché. Deux décisions récentes sont liées à cette nouvelle situation. Il s'agit de l'avortement du projet d'implantation d'une coopérative en collaboration avec Coop Atlantique et de la fermeture de l'épicerie Roméo Martin à Saint-Jacques.

Alors qu'au début des années quatrevingt-dix, l'augmentation du taux de change, i.e. la valeur du dollar canadien exprimé en dollar américain, avait détourné une partie du commerce de détail vers le Maine, la baisse du taux de change a depuis renversé la tendance. Ainsi, en 1996, la part de l'emploi total dans le secteur du commerce au détail était au Nord-Ouest de 1 p. cent supérieur à la moyenne canadienne, i.e. 13,4 p. cent en comparaison à 12,4 p. cent.

Le secteur des services ne doit pas être perçu comme un bloc homogène au plan de son impact sur les autres secteurs de l'activité économique. Certaines industries de services sont considérées comme faisant partie du tertiaire dynamique en ce sens que ces activités ont un fort effet d'entraînement sur les autres industries. Il s'agit des secteurs ayant un grand potentiel d'exportations : transport, communications, commerce de gros, services financiers et aux entreprises. En 1996, le tertiaire dynamique comptait pour 24,3 p. cent de l'emploi au Canada. Au Nord-Ouest, il représentait seulement 14,1 p. cent de l'emploi. Malgré un tendance à la hausse de l'emploi dans certaines de ces industries, la région accuse toujours un retard important dans ces activités. Elle doit donc les importer.

Enfin, dans l'industrie du commerce au détail, on assiste progressivement à une intégration de la région en un seul marché. Cette tendance est évidente dans des domaines comme le commerce des produits de l'automobile et du meuble. Elle se manifeste du côté des services financiers, dans la vente d'assurance par exemple. Le développement de nouveaux outils de communication provoque ce changement non seulement à l'échelle planétaire mais aussi dans les petites régions.

V. Des défis de taille pour la région

Globalement, de 1991 à 1996, la croissance de l'emploi a été plus forte au Nord-Ouest (4,9 p. cent) qu'au Canada (0,7 p. cent) et au Nouveau Brunswick (1,3 p. cent). (Voir le tableau 2) Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, des écarts importants demeurent dans le revenu par habitant, le taux de participation,

le taux de chômage et le taux de scolarisation. Ces défis se posent à un moment où d'importantes pressions s'exercent sur les économies régionales dans le contexte de la mondialisation. Il est vrai que les grandes entreprises de la région ont toujours été présentes sur les marchés étrangers. Mais ce ne sont pas nécessairement ces entreprises qui assureront la croissance de l'emploi dans le futur.

De ce point de vue, un des dangers qui guette les régions ressources est leur capacité à diversifier leur base industrielle. Il est vrai que la stabilité de la base industrielle au Nord-Ouest explique en bonne partie la croissance de l'emploi qu'on a observée. Il faut cependant comprendre qu'il existe des limites à l'exploitation des ressources naturelles et que le développement technologique permettra aux entreprises de ce secteur de produire plus avec moins de main-d'oeuvre. L'évolution de l'emploi dans l'industrie du sciage et dans celle de l'exploitation forestière illustre bien cette tendance. Pour rester compétitive, les entreprises de ces secteurs doivent être aussi performantes que leurs concurrentes canadiennes. En fait, les entreprises du secteur forestier au Nord-Ouest ont su se moderniser et tirer avantage des nouvelles technologies.

Si ses limites sont réelles d'où viendra la croissance de l'emploi ? Elle peut venir du développement de nouveaux secteurs industriels. L'exemple de l'industrie du vêtement le montre bien. Même si ce type d'entreprises peut fournir du travail à la maind'oeuvre non spécialisée, il ne peut garantir le développement à long terme de la région. La rapidité avec laquelle le déménagement de la J.B. Woven Labels s'est fait illustre la fragilité de ces emplois. Il faudra donc se diversifier dans d'autres secteurs et de préférence dans les secteurs de haute technicité, i.e. la machinerie et le matériel de transport, le caoutchouc et les plastiques, les produits électriques et électroniques et les industries chimiques. Si les

entreprises des industries à haute technicité sont celles qui utilisent le plus de techniques de pointe et qui sont les plus promptes à adopter les nouvelles technologies, elles permettront à l'économie de mieux s'adapter bouleversements technologiques. Pour pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, une économie doit posséder un secteur de haute technicité dynamique. C'est de ce secteur que proviennent les produits novateurs. Puisque la demande de produits de haute technologie sur les marchés mondiaux augmentera plus rapidement que celle de produits traditionnels11, la faiblesse du secteur de haute technicité peut miner la compétitivité d'une région sur le marché international. Alors qu'à l'échelle canadienne, 34 p. cent de l'emploi du secteur manufacturier se trouve dans ces domaines, ce n'est que 6 p. cent dans le nordouest du Nouveau-Brunswick.12

L'autre aspect du secteur manufacturier qui représente un défi de taille est l'incapacité de la région à assurer le contrôle local d'une entreprise lorsque le fondateur quitte la vie active. Si on ne peut assurer le développement d'un capital industriel possédé localement, les décisions de planification et d'investissement seront toujours prises à l'extérieur. Plusieurs exemples peuvent illustrer ce problème. Dans certains, les prises de contrôle par des investisseurs étrangers ont bien servi la région. C'est le cas de Ferme avicole Nadeau devenu Nadeau Maple Lodge, de Couturier Lumber devenu Produits Forestiers Alliance - Couturier et de Nadeau & Nadeau devenu Nadeau Shermag. C'est aussi le cas de la Fraser depuis la prise de contrôle par Noranda. Dans chacun de ces cas, l'emploi en usine a été maintenu et les investissements se sont poursuivis ce qui assure la présence de ces employeurs. Cependant, le siège social de ces entreprises a quitté la région ainsi que les emplois associés aux activités de direction. Ces usines sont devenues des succursales d'un réseau et leur autonomie dépend du degré de liberté que veut

bien leur accorder la haute direction. Dans d'autres cas, la prise de contrôle a été fatale pour l'entreprise. Nous avons souligné plus haut l'exemple de la crémerie Belzile.

En économie capitaliste, cette question est importante. Si la région ne parvient pas à accumuler du capital industriel et que la propriété locale des entreprises industrielles ne dépasse pas une génération, l'ensemble des profits générés par ces entreprises quitteront la région et avec eux les argents nécessaires pour financer de nouveaux investissements. Il faut donc développer des stratégies pour assurer un certain contrôle local des entreprises manufacturières. Une bonne planification du transfert de propriété par les propriétaires actuels est un élément de cette stratégie. Dans le cas de Enseignes Imperial, le transfert à des intérêts locaux avait été réussi. Il semble cependant que cette réussite ait été de courte durée.

Ce problème se pose dans le secteur industriel mais aussi dans les autres secteurs intensifs en capital. C'est la situation en agriculture par exemple. Dans ce secteur aussi, la question de la relève se pose. Il est moins présent dans le secteur des services et on voit que dans ces industries le transfert de propriété s'effectue sans problème ou bien ne se présente pas. La caisse populaire est un bon exemple d'organisation dans laquelle ce problème est absent.

La question du financement du capital dans les secteurs à risque élevé, pour le développement des entreprises à fort potentiel de croissance ou pour l'achat d'une entreprise prometteuse soulève un autre défi. C'est le défi du soutien financier à l'investissement. Ce problème se pose aussi pour les jeunes entrepreneurs qui n'ont pas accès au même soutien de l'État que leurs aînés. D'autres régions ont relevé ce défi en créant des sociétés régionales d'investissement. L'objectif de ces

démarches est de doter les régions d'outils pour aider au financement du capital de risque. Les exemples qui réussissent le mieux semblent être ceux qui ont reçu un fort appui institutionnel des grandes entreprises, des institutions financières, des gouvernements et des fonds d'investissement provinciaux ou nationaux avant d'aller chercher la participation financière du milieu. 13 Ce dossier est à la fois structurant et symbolique parce que le besoin existe et que ce projet peut être un exercice rassembleur, l'ensemble des intervenants pouvant y contribuer.

VI. Conclusion

L'économie du Nord-Ouest a donc connu des transformations importantes durant les trois dernières décennies, transformations qui illustrent les contraintes de la marche vers la modernité. La petite taille de ces régions sur le plan démographique limite le contrôle qu'elles peuvent exercer sur les facteurs qui provoquent ces mutations. En fait, la région du Nord-Ouest doit s'adapter à une logique qui lui est imposée de l'extérieur.

Quels sont les principaux facteurs qui ont provoqué ces changements ? On peut en identifier quatre.

1-Le développement technologique: Les nouvelles technologies issues de la micro-électronique et leurs applications, en particulier dans le monde des communications, nous ont entraîné graduellement dans l'économie de l'information. Elles permettent aux gens de produire et d'échanger plus rapidement, à des coûts moindres et à une échelle de plus en plus proche de l'échelle mondiale. Mais si cette technologie permet à nos entreprises d'accroître la productivité de leur main-d'oeuvre et que nous produisons peu de biens de haute technologie, nous assisterons à un transfert d'emplois des régions comme le Nord-Ouest vers les régions productrices de ce type de biens

et de services.

2- L'évolution dans les conditions de marché: Les conditions de demande et d'offre, et les règles qui encadrent le commerce international évoluent rapidement. Dans certains cas, c'est à l'avantage du Nord-Ouest. Par exemple, l'augmentation du taux d'activité des femmes sur le marché du travail a créé une demande pour les repas préparés qui a permis le développement d'entreprises comme la McCain à Grand-Sault. Dans d'autres cas, les tendances du marché jouent contre nous. Ce fut le cas pour l'usine de la Square-D lorsque l'intégration des marchés a permis la concentration de la production en un seul endroit.

3- L'entrepreneurship: C'est la qualité de l'entrepreneurship local qui avait permis à la région d'être citée en exemple pour la vigueur de son secteur manufacturier. Les prises de contrôle auxquelles nous avons assisté durant les trente dernières années ont fait ressortir les difficultés que posent le transfert de ces entreprises d'une génération à l'autre surtout lorsqu'on a affaire à des entreprises familiales.

4- Les politiques gouvernementales : Grâce à l'initiative des communautés religieuses et à l'adoption de normes nationales dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire, le Nord-Ouest a connu un développement rapide dans le domaine des services gouvernementaux. Les décisions gouvernementales au niveau des programmes de soutien du revenu et de développement régional ont largement contribué au renforcement de la demande locale pour les biens et services de consommation. Cependant, les contraintes financières auxquelles les gouvernement ont été confrontées les ont forcé à assainir les finances publiques. Le Nord-Ouest a été pénalisé par ces décisions.

Les grandes tendances identifiées dans ce document sont des tendances « lourdes » en

ce sens qu'elles continueront de nous affecter dans les années à venir. Elles posent un certain nombre de défis sur le plan de la diversification de la base économique dans des domaines prometteurs offrant des emplois de qualité, du contrôle local du capital industriel et du soutien à l'investissement. Si le Nord-Ouest ne réussit pas à relever ces défis, il est condamné à voir son influence économique et politique diminuée.

Bibliographie

Abdelmalki, L., « Investissements directs étrangers déterminants stratégiques et effets structurants sur le système de l'économie mondiale », Études internationales, 29(2), 1998, p.331-48.

Adda, J., « La réinvention du capitalisme », Sciences humaines, n° 17, 1997, p. 14-6. (Hors série : La mondialisation en débat.)

Élie, B., « Le miroir aux alouettes », *Relations*, nº 630, 1997, p. 117-20.

Lamarche, Rodolphe G., (1989) « Société du savoir, développement régional et répartition de la main-d'oeuvre : le Nouveau-Brunswick en l'an 2000 », dans M. Beaudin. et D.J. Savoie (dir.) *Le Nouveau-Brunswick en l'an 2000*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, 1989, p. 41-60.

Leclerc, André, « Le dynamisme du secteur manufacturier dans les régions acadiennes Nouveau-Brunswick, 1982-1991 », *Revue de l'Université de Moncton*, 27(2), 1994, p. 123-53.

Lévesque, Benoit, et al., « Les fonds régionaux et locaux de développement : le poids de l'environnement », dans Serge Côté et al., Le Québec des régions : vers quel développement ?, coll. « Tendances et débats en développement régional », Rimouski, GRIDEQ, 1996, p. 133-62.

Roy, R. et F. Vaillancourt, « Les différences dans le niveau de revenu des francophones et des anglophones au

Nouveau-Brunswick», Revue de l'Université de Moncton, 12(1), 1979, p. 83-97.

Statistique Canada, *La population active, décembre 1996*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 71-001-XPB, 1997.

Wagstyl, S., « L'industrie et la mondialisation », *Problèmes économiques*, n° 2505, 1997, p. 31-2.

Notes

- 1. L'auteur est professeur d'économique au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Il tient à remercier Guy Lefrançois, directeur de la bibliothèque de cette institution, de sa collaboration dans la construction des banques de données.
- 2. L. Abdelmalki, « Investissements directs étrangers déterminants stratégiques et effets structurants sur le système de l'économie mondiale », p. 331-48.
- 3. S. Wagstyl, « L'industrie et la mondialisation », p. 31.
- 4. J. Adda, « La réinvention du capitalisme », p. 15.
- 5. B. Élie, « Le miroir aux alouettes », p. 120.
- 6. Dans les recensements, les données sur le revenu portent sur l'année précédant le recensement.
- 7. En 1986, il a même atteint 18,4 p. cent.
- 8. R. Roy et F. Vaillancourt (1979) « Les différences dans le niveau de revenu des francophones et des anglophones au Nouveau-Brunswick ». Cette analyse exploite les données néo-brunswickoises du recensement de 1971.
- 9. En décembre 1996, à l'échelle nationale, le taux de chômage des cols bleus était de 10,2 p. cent, tandis que celui des cols blancs se fixait à 4,7 p. cent. [Statistique Canada, *La population active*, p. B-30.]
- 10. R. G. Lamarche (1989) « Société du savoir, développement régional et répartition de la main-d'oeuvre : le Nouveau-Brunswick en l'an 2000 », p. 51.
- 11. A. Sharpe, « Le Canada à l'heure de la compétition internationale », p. 15.
- 12. A. Leclerc, « Le dynamisme du secteur manufacturier dans les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick, 1982-1991 », p. 150.
- 13. B. Lévesque et al., « Les fonds régionaux et locaux de développement : le poids de l'environnement », p.148-51.
- 14. Pour une analyse détaillée de la montée de l'entrepreneurship dans le secteur manufacturier voir A. Leclerc, « Le dynamisme du secteur manufacturier dans les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick, 1982-1991 ».

Membres honoraires de la Société historique du Madawaska

M. Jean-Louis BOUCHER, Edmundston NB
M. Normand CARRIER, Edmundston NB
† M. Oneil COUTURIER, Edmundston NB
Mgr Eymard DESJARDINS, Edmundston NB
† Mgr Ernest LANG, Saint-Basile NB
Rév. Gérard LEBEL, C.Ss.R., Sainte-Anne-de-Beaupré QC
M. Claude PICARD, Saint-Basile NB
M. Robert PICHETTE, Moncton NB
† M. Marcel SORMANY, Edmundston NB

Membres à vie de la Société historique du Madawaska

(au 1er juin 1998)

Ms. Bernette ALBERT, Madawaska ME
Dr et Mme D.J. ALBERT, Edmundston NB
M. Gilles ALBERT, Saint-Léonard NB
M. Jacques ALBERT, Edmundston NB
Mad. Anne ALBERT-LEVESQUE, Tracadie NB
M. Adrien BÉRUBÉ, Edmundston NB
M. Benoît BÉRUBÉ, Saint-Joseph NB
M. Jules BOSSÉ, Edmundston NB
M. Guy E. BOUCHARD, Edmundston NB
M. Paul G. BOUCHARD, Edmundston NB
Me Maurice BOURQUE, Edmundston NB
Caisse Populaire d'Edmundston Ltée,
Edmundston NB

Caisse Populaire de Saint-Basile, Saint-Basile NB

Caisse Populaire

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs Ltée, Edmundston NB

Caisse Populaire Pâte-et-Papier, Edmundston NB

M. Normand CARON, Edmundston NB Dr Jeannot CASTONGUAY, Edmundston NB Centre acadien, Université Sainte-Anne,

Pointe-de-l'Église NE
Me Guy G. CHAREST, Edmundston NB
Mrs. Géraldine CHASSÉ, Madawaska ME
Mad. Jeanne CHIASSON, Edmundston NB
M. Léandre CHIASSON, Edmundston NB
M. Oneil CLAVET, Edmundston NB
Mad. Denise CLAVETTE, Fredericton NB
M. Jacques L. CLAVETTE, Sept-lles Qc
M. le sénateur Eymard CORBIN, Ottawa ON
Dr Jacques CORBIN, Edmundston NB
M. et Mme Mathieu et Lucie-Anne CORMIER,

Campbellton NB
M. Normand CORNO, Saint-Jacques NB
Mad. Lisa COTÉ, Edmundston NB
M. J. Marco Daniel COUTURIER,
Saint-Basile NB

Mad. Rollande COUTURIER, Edmundston NB † Mme Almida CYR, Saint-Basile NB M. et Mme Alphée et Jeannine CYR, Saint-Basile NB

M. et Mme Arthur CYR, Saint-Basile NB M. Ernest-Léo CYR, Montréal QC M. Georges U. CYR, Edmundston NB Me Jean-François CYR, Edmundston NB Mad. Patricia CYR, Saint-André NB M. Roland CYR, Edmundston NB Mad. Ursule CYR, Saint-Basile NB Mad. Yvette CYR, Baker-Brook NB M. Jean DAIGLE, Moncton NB M. Jérôme DAIGLE, Baker-Brook NB † Rév. Lionel DAIGLE, Saint-Basile NB † M. Péa A. DAIGLE, Edmundston NB, Mad. Bernadette DAIGLE-RYAN, Ottawa ON M. Éloi DEGRACE, Edmonton AB Sr Georgette DESJARDINS, Saint-Basile NB M. Gérard DESJARDINS, Dieppe NB

Mgr Gérard DIONNE, Saint-Basile NB Mad. Lucille DIONNE, Edmundston NB M. Victor DIONNE, Edmundston NB M. Zoël R. DIONNE, Edmundston NB M. Alonzo DOIRON, Saint-Basile NB M. Richard DOIRON, Grand-Sault NB Mr. Francis G. DOUCETTE, Concord NH M. J. François DRAPEAU,

Notre-Dame-du-Lac QC
M. Carmon DUBÉ, Edmundston NB
Mad. Marie-Elisa FERRAN, Edmundston NB
M. Charles FOURNIER, Edmundston NB
Mad. Léoncie FOURNIER, N.-D. de
I'lle-Perrot QC

M. Pierre FOURNIER, Edmundston NB
 M. Richard FOURNIER, Edmundston N.B.
 M. Aimé GAGNON, Matane QC
 Mad. Ginette GAGNON, Edmundston NB
 Rév. Narcisse GAGNON, Saint-Léonard (Parent) NB

Ms. Yvonne GAGNON, Buckfield ME
M. Marcel GARVIE, Bertrand NB
† M. Ernest HÉBERT, Edmundston NB
M. Réjean LABRIE, Edmundston NB
† Mgr Fernand LACROIX, Charlesbourg QC
M. et Mme Robert et Claire LAFLAMME,
Edmundston NB

M. Jean-Marc LAFONTAINE, Edmundston NB M. Léon LAFOREST, Grand-Sault NB Mad. Gloria LAJOIE, Lac-Baker NB M. Lionel H. LAJOIE, Lac-Baker NB M. Gérard LANDRY, Saint-François NB M. Léopold LANG, Edmundston NB Mgr Urbain LANG, Grand-Sault NB M. Hugo Tryggve LARSSON, Grand-Sault NB M. & Mad. Bert et Colette LAVOIE, Edmundston NB

M. Eudore LAVOIE, Saint-Basile NB M. Jean-Baptiste LAVOIE, Edmundston NB M. Roger J. LAVOIE, Saint-Léonard NB M. Raymond LEBLANC, Saint-Basile NB † Mgr Camille V. LECLERC, Grand-Sault NB M. Maurice A. LÉGER, Shédiac NB M. Pierre LEGRESLEY, Grande-Anse NB Mad. Aurore LEVESQUE, Edmundston NB † Rév. Claude LEVESQUE, Edmundston NB Rév. Lucien LEVESQUE, Grand-Sault NB M. Marc LONG, Edmundston NB Marguerite MAILLET, Moncton NB Mr. Albert MARTIN, Pasadena CA M. Berthier MARTIN, Saint-Basile NB Dr Gérald MARTIN, Ville Ile-Perrot QC Mad. Rinette MARTIN, Saint-Basile NB Restaurant McDonald, Edmundston NB † M. Georges MICHAUD, Gatineau QC M. et Mme Guy et Dora MICHAUD,

Edmundston NB † Rév. Napoléon MICHAUD, Edmundston NB † M. Raymond MICHAUD, Edmundston NB † Mad. Vitaline MICHAUD, Baker-Brook NB M. Ghislain MORIN, Saint-Hilaire NB Musée historique du Madawaska, Edmundston NB

Rév. Laurent NADEAU, Edmundston NB Lisa ORNSTEIN, Fort Kent ME M. Léopold OUELLET, Edmundston NB Dr Benoît OUELLETTE, Lac-Baker NB Mad. Marie-Anna OUELLETTE, Verret NB Mad. Annette (Serry) PELLETIER, Fredericton NB

M. Gilles PELLETIER, Edmundston NB M. J. Normand PELLETIER, Verret NB Mr. Rudolph T. PELLETIER, Madawaska ME M. Jacques PICARD, Edmundston NB M. Jerry PICARD, Edmundston NB Mad. Germaine PICHETTE, Edmundston NB M. Jacques PICHETTE, Ottawa ON † Dr Louis-Philippe PICHETTE, Edmundston NB Rév. Armand PLOURDE, Saint-Léonard NB M. Delbert PLOURDE, Edmundston NB Mad. Monique PLOURDE, Edmundston NB M. Jean-Guy POITRAS, Edmundston NB M. et Mme Léo et Rita POITRAS, Siegas NB M. et Mme Pius R. POWERS, Nepean ON Religieuses hospitalières Saint-Joseph. Bathurst NB

M. Francis RICE, Edmundston NB
Mad. Marie-Ange RICE, Edmundston NB
Mad. Colette ROUSSEL, Edmundston NB
M. Jean ROUSSEL, Edmundston NB
M. Armand SAINTONGE, Fredericton NB
† Dr Alexandre J. SAVOIE, Edmundston NB
Sr Anne-Marie SAVOIE rhsj, Bathurst NB
M. le sénateur Jean-Maurice SIMARD,
Ottawa ON

M. et Mme Gilmen et Huguette SMYTH, Saint-Basile NB

Société Généalogique du N:-B., Fredericton NB Mad. Vicky SORMANY, Edmundston NB M. Conrad SOUCY, Saint-Basile NB Mad. Donata THÉRIAULT, Edmundston NB M. Léo R. THÉRIAULT, Grand-Sault NB M. Lévio et Thérèse THERIAULT, Edmundston NB

M. Michel THÉRIAULT, Edmundston NB † M. Yves THÉRIAULT, Rawdon QC † M. Clément THERRIAULT, Edmundston NB M. et Mme Michel et Odette THERRIAULT, Saint-Louis-de-Kent NB

M. Adrien THERRIEN, Waterville NB
M. Adrien THERRIEN, Waterville NB
M. Roy THERRIEN, Saint-Basile NB
Mgr François THIBODEAU, Edmundston NB
Mad. Georgette THIBODEAU, Edmundston NB
University of Maine, Fort Kent ME
M. Daniel VIOLETTE, Richiboucto Road NB
M. François VIOLETTE, Edmundston NB
M. et Mme Rino et Jo-Anne VOLPÉ,
Moncton NB

† La Société historique du Madawaska honore ses membres décédés en marquant leurs noms d'une croix

Courrier de deuxième classe Enregistrement no 6304 Publiée 4 fois par année